

*P. P. ...
5 Mars 53*

OBSERVATIONS

SUR

UN OUVRAGE

INTITULÉ

HISTOIRE DU CANADA, ETC,

PAR

M. L'abbé BRASSEUR DE BOURBOURG,

Vicaire-Général de Boston, Ancien Professeur d'histoire
Ecclésiastique au Séminaire de Québec, Membre de
plusieurs sociétés savantes d'Europe
et d'Amérique, etc., etc.

~~~~~  
Par J. B. A. FERLAND, Ptre.  
~~~~~

QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR AUGUSTIN COTÉ ET C^{ie}.

Près l'Archevêché.

1853.



OBSERVATIONS

SUR

UN OUVRAGE

Intitulé

HISTOIRE DU CANADA, ETC.,

PAR M. L'ABBE BRASSEUR DE BOURBOURG.

Dans l'automne de 1845, un jeune prêtre français venait frapper à la porte du Séminaire de Québec; l'hospitalité lui fut offerte avec la bienveillance qui caractérise les membres de cette maison. La navigation étant sur le point de se fermer, le voyageur accepta l'offre qu'on lui fit de passer l'hiver dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France. Installé au milieu de ses confrères Canadiens, il ne tarda pas à dérouler devant eux l'objet de sa mission, et les plans qu'il avait conçus pour la régénération intellectuelle et religieuse des habitants de ce pays. Dans ce but, il se proposait d'établir une communauté de réguliers, dont il deviendrait le supérieur; l'ordre de Saint Benoît était toutefois celui qui lui convenait davantage. Il avait même communiqué son dessein au Souverain Pontife, qui l'avait autorisé à fonder un institut de Bénédictins et à y admettre ceux qui consentiraient à devenir ses disciples. Pour appuyer ses prétentions à la dignité de premier abbé du futur monastère, il se déclarait l'auteur de deux ou trois romans imités de Chateaubriand, qu'il montrait avec complaisance; et de plus il distribuait gracieusement des cartes portant

une couronne de comte, et le nom aristocratique de “ Reverend Count Brasseur de Bourbourg. ”

Par malheur pour le projet favori de M. le comte, ces puissants moyens ne suffisaient pas à convaincre Mgr. Signay, Archevêque de Québec, qu’un jeune homme, ordonné prêtre depuis quelques mois, fût assez avancé dans la spiritualité et dans les études théologiques pour conduire une communauté de prêtres. Le vénérable prélat avait peine à concevoir qu’un romancier fût propre à former des Mabilion et des Ruinart; il comprenait encore moins que le Saint Père eût confié le droit de se créer abbé de l’ordre de St. Benoit à un individu qui ne connaissait les Bénédictins que pour les avoir rencontrés dans les rues de Rome. Quelques membres du clergé Canadien allaient plus loin; ils se permettaient de taquiner le moine improvisé, sur sa supériorité future *in partibus infidelium*, et sur la protection dont il jouissait à Rome.

Avec des natures aussi peu progressives, les monastères de M. Brasseur devenaient des châteaux en Espagne; force lui fut donc de replacer dans son porte-feuille ses plans magnifiques qui devaient élever le Canada au rang des pays civilisés. Les directeurs du Séminaire de Québec eurent pitié de M. le comte dans sa déconvenue; pour l’empêcher de se regarder comme inutile, ils le prièrent d’entreprendre un cours d’histoire ecclésiastique, en faveur des jeunes élèves en théologie. Sans être un Rohrbacher, il put, en feuilletant et en compilant le grand ouvrage de cet auteur, parvenir sans encombre jusqu’à la huitième leçon. Mais un nouveau contre-temps vint obscurcir la gloire du savant professeur; le cours ne réussit pas, et les leçons cessèrent; le titre de professeur d’histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec n’en demeura pas moins attaché au nom de M. Brasseur. Il pouvait lui servir en Europe comme celui de comte lui avait servi en Amérique.

Après cette seconde retraite, il n'eut plus qu'à s'occuper de recherches littéraires. Il aurait bien souhaité visiter les archives du Séminaire de Québec ; mais, à son grand déplaisir, l'entrée en demeura fermée pour lui. M. le comte n'est pas heureux sous ce rapport, car dans un fragment d'Histoire du Mexique, il avertit piteusement ses lecteurs que pareil contre-temps lui est advenu dans une collégiale mexicaine ; et il fait beau voir comme l'écrivain se grandit, pour laisser tomber sa verge avec plus de poids sur la tête des coupables. Gare au Séminaire de Québec ! Cependant, il eut un peu plus de succès dans un autre quartier ; il réussit à avoir accès aux archives de l'Archevêché, et put recueillir à la hâte quelques notes sur des documents incomplets, qu'il n'a pas toujours compris, et qu'il a interprétés plus tard dans un sens défavorable aux institutions catholiques du Canada. Plusieurs fois déjà ces documents avaient été examinés par des chroniqueurs, et aucun d'eux n'y avait encore trouvé l'occasion de calomnier les Evêques de Québec. Cette tâche était réservée à M. Brasseur.

Pendant six mois, il avait été hébergé par le Séminaire de Québec ; et durant ce temps le futur historien du Canada s'était occupé à loger dans ses cartons, des commérages, des rumeurs malveillantes mises en circulation par la haine de quelques sectaires fanatiques. Il réservait ces documents précieux, si propres "*à donner un caractère de vérité à ses récits*" pour couvrir de boue plusieurs des anciens directeurs de cette maison hospitalière, et déverser le blâme sur les Evêques, sur le clergé, sur toute la population catholique du Canada.

A l'ouverture de la navigation, M. Brasseur laissa Québec, connaissant le Canada et les Canadiens, comme un Anglais qui a passé vingt-quatre heures à Boulogne connaît la France et les Français. Il avait visité deux ou trois paroisses dans les environs de Québec, avait lu quelques

mémoires sur les affaires de la Nouvelle-France, et feuilleté quelques régistres de l'Archevêché de Québec ; mais il n'avait pu parcourir les campagnes, ni se mettre en rapport avec les populations rurales ; les archives des communautés et celles de la Province lui étaient entièrement inconnues. Pour écrire sur le Canada, avec les minces matériaux qu'il possédait, il se reposait principalement sur son imagination, espérant qu'elle lui aiderait à remplir les lacunes qui se rencontreraient dans ses connaissances historiques et topographiques. Elle ne lui a point fait défaut.

Pendant un séjour de quelques mois qu'il fit à Boston, il pria l'Evêque du lieu de vouloir bien le nommer vicaire-général de son diocèse, alléguant que ce titre lui serait d'un puissant secours, pour les recherches littéraires qu'il avait intention de continuer en Europe. Sa demande fut accordée ; mais depuis quatre ans il a cessé d'être vicaire-général de Boston, quoiqu'il se qualifie de "*Grand-Vicaire de Boston, ancien professeur d'Histoire ecclésiastique au Séminaire de Québec, membre de plusieurs sociétés savantes en Europe et en Amérique, etc., etc.*" Cette longue enfilade de titres, si justement mérités, est ce que nos voisins les Yankees décorent pittoresquement du nom de "humbug." M. Brasseur connaît la valeur de ce mot. Nous tenons ces renseignements de sources officielles.

Depuis sa rentrée en France, il paraît s'être occupé à coudre ses extraits inexacts et ses notes informes, entre des pages arrachées à Charlevoix, à Smith, à Garneau, à Montgomery Martin. Le résultat de ses veilles a été un roman historique, intitulé : "Histoire du Canada, de son Eglise, et de ses missions, etc."

Au jugement de quiconque connaît tant soit peu l'histoire du Canada, ce travail est tellement défigurés par les omissions, les inexactitudes, les bévues grossières, les ap-

préciations fausses, que pour celui qui n'a déjà étudié l'histoire de notre pays, il est impossible d'y démêler le vrai d'avec le faux. Les dates sont souvent jetées au hasard, les faits dénaturés, les hommes jugés avec une partialité qui dénote la légèreté et la mauvaise humeur. L'écrivain protestant Smith, adversaire acharné de la race française et du catholicisme, s'est montré moins injuste envers le clergé et le peuple catholiques du Bas-Canada, que M. Brasseur de Bourbourg, dans la seconde partie de son ouvrage. Aussi cette œuvre mérite-t-elle, sous ce rapport, d'être accueillie avec joie par ceux qui haïssent les Canadiens-Français à cause de leur religion, de leur origine et de leur langue ; pour les amis de la vérité et de la justice, c'est un travail qui ne fait honneur ni au cœur, ni au jugement de l'auteur. Voilà de bien graves reproches adressés à l'historien ; nous allons prouver qu'ils sont mérités.

Signaler toutes les erreurs et les omissions qui déparent cet ouvrage, serait une tâche bien longue et bien fastidieuse ; il suffira, pour en faire connaître la valeur, de choisir au hasard celles que nous avons aperçues à une première lecture.

Qu'on lise Charlevoix ; et l'on remarquera la large part qu'occupe M. Le Moyne d'Iberville, dans le récit des guerres du Canada, vers la fin du règne de Louis XIV. Avec des forces bien inférieures, il chasse les Anglais de la Baie d'Hudson, détruit leurs vaisseaux, et s'empare de leurs forts ; il se rend maître de leurs principaux établissements dans l'île de Terre-Neuve ; il donne la chasse à leurs navires sur les côtes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, et promène en triomphe le pavillon français sur toutes les mers de l'Amérique du Nord. En explorant les côtes qui bordent le golfe du Mexique, il découvre l'embouchure du Mississipi, et le premier remonte le grand fleuve sur un vaisseau. Plus tard il forme des établissements français dans la Louisiane, où il laisse son

frère M. de Bienville, fondateur de la Nouvelle-Orléans. Le gouverneur de Saint-Domingue écrivait en 1699, à M. de Pontchartrain, que les vues et le génie de d'Iberville répondaient à sa valeur et à son habileté dans la guerre. D'Iberville laissa en mourant la réputation d'un des plus hardis partisans et des plus habiles marins que la France eût possédés dans ces temps.

Eh bien ! l'auteur a trouvé le moyen de ne pas le nommer. Il a fallu une rare habileté pour éviter de mentionner le nom de d'Iberville, lors même qu'on raconte quelques-uns des plus beaux faits d'armes de ce guerrier. Cette omission serait-elle due à ce que d'Iberville était Canadien ?

Mais voici une grave et impardonnable omission dans une histoire de l'Eglise du Canada : omission d'autant plus inexplicable qu'elle a pour objet un établissement avec lequel l'auteur a eu des rapports si intimes, et dont il prétend avoir eu les archives à sa disposition. Le Séminaire de Québec a exercé l'influence la plus large et la plus féconde en heureux résultats, sur la petite population française, restée en Canada après sa cession aux Anglais. Malgré sa pauvreté, il fournissait aux besoins des missionnaires qu'il continua d'envoyer aux (1) Illinois, sur les bords du Mississippi et dans l'Acadie ; il donna l'hospitalité aux Evêques de Québec pendant plus de 60 ans ; il se chargea de l'instruction non-seulement des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, mais encore de tous ceux qui, aspirant à occuper une position distinguée parmi leurs compatriotes, désiraient se préparer aux professions libérales, par un cours d'études classiques. Dans son sein ont été formés la plupart des hommes qui ont dirigé les Canadiens dans

(1) M. Brasseur ne dit pas un mot de ces missions qu'il pouvait connaître, puisque Charlevoix en parle dans son histoire et surtout dans sa Relation de voyage.

leurs luttes pour la conservation de leurs institutions religieuses et civiles.

Toutes les voix, d'un bout du pays à l'autre, se sont élevées pour bénir et louer cette institution.

“ Chargés jusqu'alors de l'enseignement supérieur, ” dit un écrivain canadien, “ les Jésuites avaient été emportés par la tourmente ; le Séminaire de Québec entreprit de conserver parmi nous le précieux flambeau de la science ; et cette tâche, il l'a dignement remplie jusqu'à ce jour avec le plus parfait désintéressement. ”

Dans son Mandement d'entrée, Mgr. Cooke, premier évêque des Trois-Rivières, s'adresse ainsi aux directeurs de cette maison : “ Vous avez conservé dans notre pays le précieux flambeau de la science ; vous avez gardé fidèlement le dépôt des lettres sacrées et humaines pour les faire servir à la gloire de Dieu et à l'avantage de nos compatriotes ; auprès de vous, nous avons puisé ce que nous possédons de piété, de zèle, de connaissances, de vertus sacerdotales. Aussi conserverons-nous religieusement le souvenir de votre générosité et de votre dévouement. ”

Les étrangers qui ont visité Québec, ont joint le tribut de leurs éloges à celui des enfants du sol. Parmi les écrivains européens qui ont su apprécier les services rendus à l'éducation, en Canada, par cette vénérable maison, nous aimons à nommer M. Xavier Marmier, littérateur français distingué, et le professeur Johnston, d'Edimbourg, qui, durant leur séjour dans ce pays, ont visité et examiné soigneusement nos établissements publics.

Un membre du collège de Maynooth, délégué par les Evêques d'Irlande, afin de recueillir des fonds pour l'établissement d'une université catholique, adressait, il y a peu de mois, le paragraphe suivant à l'éditeur du *Tablet* de Dublin.

“ Ce Séminaire est une ville en lui-même..... Tout ce qui s'enseigne dans les séminaires, les collèges et les

universités est enseigné ici, par un corps nombreux et capable de professeurs et de maîtres..... Cette institution renferme 30 ou 40 jeunes ecclésiastiques ; plus de quatre cents élèves, se destinant au monde, sont soigneusement formés dans toutes les branches d'une éducation séculière qui peuvent en faire des citoyens instruits, et les rendre propres aux professions..... Le cabinet de physique est fourni de nombreux instruments, et renferme toutes les découvertes modernes. Le musée contient une collection choisie, et la bibliothèque possède 12,000 volumes des ouvrages les plus rares et les plus importants dans tous les départements. Cette splendide institution est sur le point d'être érigée en université. ”

Nous pourrions multiplier les citations dans lesquelles les louanges les mieux méritées sont données à cette maison, où M. Brasseur a été “*professeur d'histoire ecclésiastique.*” Nous avons inutilement cherché dans son ouvrage, une page où il fasse connaître les justes droits du Séminaire de Québec à la reconnaissance de la population catholique du Canada. Il a néanmoins été plus juste envers d'autres établissements du même genre, qui n'ont pas le malheur d'appartenir au diocèse de Québec.

L'historien paraît ignorer complètement la topographie du Canada. On croirait qu'il n'a pas vu les lieux par lesquels il est passé. Ainsi (p. 38, v. I.) il place la ville des Trois-Rivières, près d'une rivière du même nom, à soixante lieues de Québec ; tandis qu'elle est située au confluent du Saint Maurice et du Saint Laurent, à trente lieues de la capitale.

(P. 88, v. I.) “ La rivière Saint Charles se jette dans le fleuve à côté de Québec, dont elle forme le port. ” Le port de Québec, qu'il a pu voir de sa fenêtre pendant six mois, n'est pas formé par la rivière Saint Charles, mais par le Saint Laurent.

(P. 109, v. II.) “ Nicolet agréablement situé à l'em-

bouchure de la rivière Saint François. ” Nicolet est situé sur la rivière Nicolet, à vingt-un milles de celle de Saint François.

(P. 262, v. II.) “ Le Lac Supérieur a cinq cent quarante-un milles de longueur. ” C’est presque le double de sa longueur réelle, que Montgomery Martin estime à 360 milles, et les géographes américains à 380 milles.

Au reste, l’auteur n’est pas ordinairement heureux dans la description des lieux.

(P. 207, v. II.) De la terrasse Durham, il vous montre “ le fleuve superbe et calme malgré la rapidité de son cours, *qui part* de Québec avec ses goëlettes, ses *bricks à trois mâts*, ses navires de tout bord pour s’unir à la mer dans toute la majesté de sa puissance. ”

A propos du site de Toronto, il remarque que “ le lac Ontario en cet endroit forme une rade magnifique *fortifiée* par une *forteresse* en bon état. ”

Le R. P. Aubert, dans une lettre citée, (p. 261, v. II.) décrit ainsi les pays déserts qu’il a parcourus en remontant l’Ottawa, et en côtoyant les rivages des lacs Nipissing, Huron et Supérieur.

“ La solitude jette une même empreinte sur tous les pays que nous avons parcourus. Le bruit des rames, le sifflement des écuréuls et le cri des oiseaux parviennent seuls à l’oreille. Des arbres, des rochers, et des eaux, c’est là tout ce que l’œil aperçoit. ”

Cette description est trop vraie et trop naturelle pour M. Brasseur; aussi se fait-il un devoir de la barbouiller avec son pinceau de romancier, pour donner à ses lecteurs une amplification d’écolier.

(P. 260, v. II.) “ La solitude a par elle-même quelque chose de grave et d’*exceptionnel*, qui jette malgré la variété des lieux et des climats *une même empreinte sur tous les pays que l’on parcourt ainsi*. Le bruit des rames, le grondement lointain des torrents, *le frôlement des serpents*

qui se dérobent dans la fourrée, le sifflement des écureuils, les gazouillements des oiseaux frappent seuls l'oreille. Des arbres, des rochers, des eaux, des montagnes, *un ciel d'azur*, c'est là tout ce que l'œil aperçoit. ”

Qui croira que la solitude, malgré tout ce qu'elle possède d'*exceptionnel*, porte la même empreinte, dans les sables du Sahara, dans les prairies du Missouri, dans les passes des Montagnes Rocheuses ; que partout elle montre des arbres, des montagnes, etc., et *un ciel d'azur* ; et qu'elle n'ait d'autre bruit pour frapper les oreilles que le grondement lointain des torrents, et le frôlement des serpents ? Nos pauvres petites couleuvres du Canada n'auraient jamais cru, qu'en se glissant dans la fourrée, elles dussent éveiller les échos du romantisme.

La passion de faire de belles phrases a joué de mauvais tours à l'écrivain. En traçant un tableau d'un autre genre, à propos de la tenue du premier Concile Provincial de Québec, il est emporté par la fougue de son imagination, et se lance en plein paganisme : “ Sans doute, ” dit-il, “ l'*ombre sacrée* du premier évêque de Québec a dû tressaillir de joie *au fond de son tombeau*, et du haut du ciel où il jouit du bonheur des justes il a jeté un regard de glorieuse béatitude sur cette assemblée et sur celui qui la présidait. ”

Dans le cours de son ouvrage, l'écrivain a répandu les citations avec une grande libéralité ; malheureusement pour les auteurs qu'il invoque, il leur fait dire des absurdités qu'ils n'ont jamais rêvés.

“ Le simple habit de gros drap ” dont il affuble Mgr. de Laval (p. 180, v. I.) n'est autre chose qu'une paire de *raquettes* ! Dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, qu'il cite à l'appui de ce passage, on lit (p. 266) que le prélat faisait ses voyages en *jacquettes* ; pour un Canadien, ce mot est évidemment une faute de typographie, que M. B. a cru corriger au moyen d'un *simple habit de gros drap*.

“ La rivière des Vases, que l'on prend sur le versant opposé au bassin du Mattawan, est d'abord si étroite qu'à peine la barque peut y passer. ” (Lettre du P. Aubert, annales P. Foi.)

Version de M. B. (p. 261, v. II.) :

“ De l'Ottawa on entre dans la rivière Mattawan, un de ses affluents ; puis dans la rivière des Vases, où l'on arrive en traversant la chaîne qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la Baie d'Hudson. ” On croirait à ce récit, que l'on va tomber sur la Baie d'Hudson ; point du tout, on est tout étonné d'arriver au lac Huron. La chaîne qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la Baie d'Hudson est à 150 milles du point où l'auteur la transporte, en essayant d'expliquer le texte du P. Aubert.

Une note (p. 248, v. II.) attribuée à Montgomery Martin la phrase suivante : “ Après quoi les eaux du Lac Winipeg se déchargent dans la Saskatchewan, et d'un autre côté dans le Lac Supérieur, par le lac des Bois. ”

Cette assertion étonner à bon droit ceux qui ont étudié la géographie de l'Amérique Septentrionale. La Saskatchewan prend sa source dans les Montagnes Rocheuses, et, après un cours d'environ 1,700 milles, se jette dans le lac Winipeg ; celui-ci décharge ses eaux dans la Baie d'Hudson, par les rivières Severn et Nelson. Comment Montgomery Martin, dont les renseignements sur les colonies Britanniques sont généralement sûrs, a-t-il pu faire remonter les eaux du lac Winipeg, d'un côté par dessus la hauteur des terres, jusqu'au Lac Supérieur, et de l'autre jusqu'aux Montagnes Rocheuses ?

Il suffit d'ouvrir l'auteur mentionné pour reconnaître la confiance que méritent les citations de l'historien. A l'article désigné, on lit : “ Le lac Winipeg a 240 milles de longueur, et de 5 à 50 milles de largeur. Il reçoit la rivière Saskatchewan, qui coule des Montagnes Rocheuses et des hauteurs du nord.....il se décharge dans la Baie

d'Hudson, par la rivière Nelson et quelques autres. ”

(P. 256.) M. B. s'appuie encore de l'autorité de M. Martin pour nous faire croire que de gros vaisseaux remontent une chute de 150 pieds.

“ Cette chute magnifique (chute de Shawanegan, où les eaux du Saint Maurice tombent d'une hauteur de 150 pieds) qui est une des plus belles du Canada, est à douze lieues environ plus haut que la ville des Trois-Rivières. Le Saint Maurice est navigable pour de grands bâtiments, jusqu'au rapide de la Tuque, à trente lieues de cette ville.”

Écoutons maintenant Montgomery Martin :

“ *Navigation for boats is practicable for 38 leagues to La Tuque, with the exception of portages.* La rivière est navigable pour des chaloupes, excepté aux portages, jusqu'à La Tuque, à 38 lieues de cette ville.”

Les voyageurs canadiens nomment *portages* les parties d'une rivière, où la rapidité du courant, un rocher, quelque cascade, empêche que les canots et les embarcations légères ne puissent remonter. L'embarcation est alors transportée à dos d'hommes, au delà des obstacles qui obstruent la navigation.

Le conte des gros bâtiments qui remontent la chute de Shawanegan serait digne de figurer dans les “ Voyages de Gulliver, ” ou dans les aventures du Baron Munchausen. Quoique M. B. ait eu la précaution d'informer ses lecteurs (p. 197, v. II.) qu'il possède la langue anglaise, on a peine à le croire, après de pareilles preuves de son habileté à traduire.

On ne le dirait pas plus fort sur le grec, lorsqu'il avertit sérieusement que Régéopolis et Rhésine “ *signifient également la ville royale ou du Roi.* ” Parce que Mgr. Al. MacDonnell a été évêque de Rhésine *in partibus infidelium*, avant d'être nommé évêque de Régéopolis ou de Kingston, M. B. s'imagine que le premier de ces noms doit avoir la même signification que les deux autres.

Quant aux erreurs de dates, changements de noms, et autres fautes de tout genre qui rendent le travail de l'auteur à peu près inutile, il faudrait pour les corriger ajouter un ample supplément à ses deux volumes. Aussi nous contenterons-nous de désigner quelques unes de ses inadvertances.

(P. 89, v. II.) “ En 1662 vinrent se joindre à lui (Mgr. de Laval) les abbés Dédouit et Henri de Bernières, autre neveu du trésorier général.”

Le premier des deux abbés se nommait Dudouit; le second, M. Henri de Bernières, était venu de France avec Mgr. de Laval, en 1659, comme le prouve un *etat des cures et curés en 1683*, fait par ordre de l'évêque.

(P. 163, v. I.) L'auteur répète, d'après l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, que M. C. A. Martin fut le premier prêtre canadien. Il se trompe : le premier prêtre canadien fut M. Germain Morin, né à Québec, qui, suivant le Journal des Jésuites, chanta sa première messe, le 29 septembre 1665.

(P. 166, v. I.) “ Il paraîtrait, par des manuscrits récemment [découverts, que cet abbé de Salignac-Fénélon était le même que le grand archevêque de Cambrai. ”

Il est impossible que cet abbé de Fénélon venu en Canada soit le même que l'illustre archevêque de Cambrai. Celui-ci naquit en 1651, et fut ordonné prêtre à Paris en 1675, par Mgr. de Harlay. L'abbé de Fénélon qui visita le Canada arriva à Québec le 27 juin 1667, reçut le sous-diaconat le 7 août de la même année, et fut ordonné prêtre, par Mgr. de Laval, le 11 juin 1668. (Régîtres de l'Evêché de Québec.)

Dans une lettre écrite en cette dernière année, par Mgr. de Laval à M. Poitevin de Paris, l'évêque dit : “ J'ai envoyé deux ouvriers pieux et capables à l'établissement d'une tribu Iroquoise sur le bord du grand lac Ontario, l'un desquels est M. de Fénélon dont le nom est bien connu à Paris, et l'autre M. Trouvé.” A cette époque le grand

Fénélon n'avait encore que 17 ans, et conséquemment n'avait pu être admis aux ordres sacrés.

(P. 182, v. I.) “ L'évêque de Québec partit enfin pour la France, dans les derniers mois de l'année 1684 avec le dessein de demander un successeur plus jeune et plus capable que lui de travailler à l'extension de l'église du Canada, etc. . . . ”

Mgr. de Laval n'attendit pas à être rendu en France pour chercher un successeur. Depuis longtemps il avait chargé M. Dudouyt, son procureur à Paris, de faire sans bruit quelques recherches sur un sujet propre à le remplacer. Ce qui détermina Mgr. de Laval à passer en France, à la fin de l'année 1684, fut une lettre du 28 mars de la même année où M. Dudouyt lui annonce qu'il a consulté le P. Le Valois et M. Tronson, et qu'il croit avoir trouvé dans l'abbé de Saint-Valier l'homme qu'il lui faut. Cette lettre renferme un portrait de l'ecclésiastique qui est proposé pour l'épiscopat, et détaille les raisons pour et contre son élection. Mgr. de Laval crut qu'on ne pouvait faire un meilleur choix et alla lui-même presser cette affaire auprès du roi.

(P. 205, v. I.) “ Voici ce que l'abbé de Brisacier, prêtre du Séminaire de Québec, écrivait au Père de la Chaise. . . . ”

L'abbé de Brisacier n'est jamais venu en Canada. Il a été, pendant plus d'un demi-siècle, supérieur des Missions Etrangères de Paris, et c'est en cette qualité qu'il écrivit la lettre citée dans cette page.

(P. 224, v. II.) “ La cour ayant abandonné, quelque temps après, le projet de peupler l'Acadie, les choses y restèrent pour le spirituel et le temporel sur le même pied qu'auparavant. ”

L'Acadie n'était pas dépourvue de secours spirituels. Le Séminaire de Québec y avait envoyé M. Petit en 1677, M. Thury en 1684, et plus tard M. Geoffroy. M. Brasseur est sujet à oublier les services rendus par le Séminaire de Québec.

(P. 245, v. I.) “ Mais ceux qui exercèrent la plus heureuse et la plus sage influence dans l’île du Cap Breton furent les missionnaires, que la maison des Missions Etrangères de Paris y envoya pour la conversion des sauvages. ”

Les missionnaires envoyés de Paris par les Missions Etrangères étaient censés appartenir au Séminaire de Québec qui leur fournissait des secours. L’auteur a encore oublié de parler de la mission que le Séminaire de Québec fonda chez les Illinois en 1698, et qu’il y maintint malgré ses deux incendies, jusqu’en 1789. M. M. Foucault et de Saint-Côme, tous deux Canadiens, y furent tués sur les bords du Mississipi par les sauvages.

(P. 263, v. I.) “ Les tracasseries que suscitèrent injustement à Mgr. Dosquet les prêtres des Missions Etrangères..... ”

Avant d’être évêque, M. Dosquet avait été directeur de ce Séminaire ; lorsqu’il devint titulaire de Québec, en vertu d’une des règles fondamentales de la maison, il dut renoncer à son agrégation, puisqu’il acceptait un bénéfice non canoniquement uni au Séminaire. Lorsqu’il renonça à son Evêché, il prétendit avoir droit de demeurer dans la maison de Paris, d’y être logé, nourri, entretenu avec ses quatre domestiques, aux frais de la communauté. On refusa d’accéder à ses demandes exorbitantes. De là surgit un procès dans lequel il publia plusieurs mémoires imprimés, que M. Brasseur a consultés sans se donner la peine de lire ceux de l’autre partie. L’évêque finit par renoncer à ses prétentions après avoir reconnu qu’elles ne pourraient se soutenir.

(P. 263, v. I.) “ François-Louis de Pourroy de l’Auberivière, né à *Attigny en Champagne*. ”

Les directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris, dans une lettre de 1739 à ceux de Québec, disent que le nouvel évêque de Québec *était d’une famille distinguée de Grenoble*.

(P. 34, v. II.) “ En arrivant sous la porte de Prescott etc. ” L’attaque contre la porte Prescott décrite dans cette page est l’œuvre de l’imagination de l’écrivain. Rien de semblable n’a eu lieu. Montgomery qui s’avançait avec ses soldats au pied du Cap-Diamant, fut aperçu par les miliciens d’un poste placé à peu près à un quart de lieue de la porte Prescott. ” Cette barrière, ” dit Garneau (Histoire du Canada, vol. III.), “ était défendue par une batterie de 7 pièces de canon, et une garde de 50 hommes, dont 31 Canadiens..... Montgomery fut surpris en voyant ce poste si bien préparé à le recevoir. Il s’arrêta un instant, à cinquante verges de la batterie, comme pour se consulter avec ceux qui le suivaient ; puis tous ensemble ils s’élançèrent vers la barricade. Lorsqu’ils n’en furent qu’à quelques pas, le capitaine Chabot (commandant du détachement) donna l’ordre de mettre feu aux pièces chargées à mitraille. Des cris et des gémissements suivirent cette décharge.....Le général Montgomery, ses deux aides-de-camp, plusieurs officiers et soldats étaient tombés sous ce feu d’enfilade. ”

(P. 281, v. II.) “ Les Hurons, dont les restes habitent l’Archipel des Manitoulines, parlent un des dialectes de la langue Algonquine. ”

L’auteur dit, (p. 14, v. I.) : “ Parmi les sauvages avec qui les Français eurent de plus fréquentes relations, durant la colonisation du Canada, on voit se dessiner en première ligne ceux qui parlaient les dialectes huron-iroquois, appelés Hurons ou Wyandots. ”

Il est assez difficile de concilier ces deux passages ; mais l’histoire de M. Brasseur nous a accoutumé à le voir contredire dans une page ce qui a été avancé dans l’autre.

Charlevoix (Voyage de l’Amérique, XI.) nous apprend que les Hurons et les Iroquois parlaient deux dialectes d’une même langue-mère. “ Les langues Algonquine et Huronne, ” dit-il, “ partagent toutes les nations du Ca-

nada avec lesquelles nous sommes en commerce. Il s'en faut bien que la langue Huronne s'étende aussi loin que l'Algonquine..... Je dis la langue Huronne, pour me conformer au sentiment le plus communément reçu ; car quelques-uns soutiennent que c'est l'Iroquoise qui est la matrice..... Les dialectes s'en sont extrêmement multipliés ; et il y en a presque autant que de bourgades. Les cinq cantons qui composent la république Iroquoise ont chacun le sien, etc.”

(P. 256, v. II.) “ Le Père Paymant et ensuite les PP. Marault et Bourassa furent chargés les premiers de visiter les peuplades de langue abénaquise, appelées Têtes-de-Boule, des bourgades de Warmantashing. ”

Il a fallu à l'auteur un talent bien remarquable, pour réunir autant d'erreurs dans un si petit espace. M. M. Payment et Maurault (et non pas Marault, comme M. B. a la courtoisie de nommer ce brave missionnaire) n'ont appartenu à aucune congrégation religieuse. Canadiens et prêtres séculiers, ils avaient commencé à faire des missions chez les Têtes-de-Boule, bien avant que les Jésuites et les Oblats fussent venus en Canada. Ils ne furent cependant pas les premiers à visiter cette mission, car pendant plusieurs années elle l'avait été par M. Dumoulin, curé de Yamachiche, et par M. Harper, vicaire de Saint-Grégoire. En 1839, M. Harper, jeune encore et plein de vigueur, se noya dans un rapide du Saint-Maurice, en allant faire sa mission annuelle chez les Têtes-de-Boule. Pour ignorer ces faits, il faut être bien étranger à l'histoire des missions du Canada.

Il n'a jamais existé de bourgades à Warmontashingue. La Compagnie de la Baie d'Hudson entretient un magasin dans ce lieu, et un autre à Kikendache. Pendant la plus grande partie de l'année, les seuls habitants de ces postes sont quatre ou cinq employés de la Compagnie. Dans les mois de juin et de juillet, les sauvages s'y rendent pour

faire la traite des pelleteries, et y rencontrer les missionnaires.

La tribu des Têtes-de-Boule, la seule qui occupe les sources et une partie du cours du Saint-Maurice, ne renferme qu'environ deux cents âmes. Elle n'appartient pas à la langue abnakise, mais elle est algonquine. Le pays des Abnakis était situé au Nord de la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire à 900 milles de celui qu'occupent les Têtes-de-Boule.

(P. 201, v. II.) " Québec surtout fut frappé sans ménagement par le choléra, et pendant plusieurs mois on n'entendit que le triste bourdonnement des cloches sonnant le glas des funérailles. A deux reprises, en 1831 et 1833, ce redoutable fléau apparut à Québec. " — Tableau d'imagination. Le triste bourdonnement des cloches sonnant le glas des funérailles fut entendu moins souvent qu'à l'ordinaire durant le règne du choléra à Québec ; car les autorités civiles avaient défendu toute manifestation publique qui pouvait répandre l'alarme parmi les citoyens. Ce fut, non en 1831 et 1833, mais en '32 et '34 que ce fléau se répandit dans le Canada.

(P. 192, v. II.) " A l'époque où j'habitais Québec, on ne trouvait dans cette ville que très peu de Canadiens qui parlaient l'anglais, etc.... "

Quelque soit le motif qui a porté M. B., *Français de la vieille France*, à insérer cette note, le contenu en est complètement faux. Car les trois-quarts de ceux qui habitent Québec, et qui ont reçu de l'instruction, parlent facilement l'anglais. En général, les prêtres de la ville de Québec sont en état de se servir de la langue anglaise dans l'exercice du saint ministère. Les avocats franco-canadiens plaident aussi volontiers leurs causes en anglais qu'en français. Voilà où en était déjà la langue anglaise à Québec, pendant que M. Brasseur résidait au Séminaire de cette ville.

(P. 187, v. II.) “ Cette maison (le Séminaire de Montréal), possédait comme elle possède encore aujourd’hui la seigneurie de l’île de Montréal, ainsi que l’île Jésus. ”

L’auteur a donc oublié que la seigneurie de l’île Jésus appartient au Séminaire de Québec et non à celui de Montréal.

(P. 272, v. II.) “ J’étais à Québec lorsque cet incendie eut lieu. Quoique éloigné de plus de trente lieues du théâtre de ce désastre, je voyais de ma fenêtre les flammes aussi distinctement que si c’eût été d’un village voisin. ”

Il s’agit ici de la destruction des établissements de la Baie des Haha sur le Saguenay. Or, de Québec à la Baie des Haha, il y a 34 lieues en droite ligne ; une chaîne de montagnes, qui s’élève à près de 3 mille pieds, commence à quelques milles de Québec, et s’étend jusqu’au Saguenay. Aussi parmi tous ceux qui habitaient le Séminaire de Québec, M. B. est le seul qui ait vu l’incendie de la Baie des Haha. Vers le même temps, le feu prit à quelques broussailles, sur un coteau de Saint-Joachim, à 10 lieues de Québec. C’est là probablement ce qu’il aura confondu dans ses souvenirs avec l’incendie du Saguenay.

(P. 232, v. II.) “ La dernière et la plus sanglante action de cette triste campagne fut celle qu’on appela depuis la bataille de Saint-Denis... ce fut aussi la plus funeste pour les Canadiens, etc. . . . ”

C’est vraiment montrer une ignorance admirable des faits les plus récents et les mieux connus de l’histoire du Canada. Tous les journaux du temps ont été remplis des détails des événements arrivés dans l’insurrection de ’37. Il n’est pas un enfant dans les écoles du Canada, qui ne sache que les “ habitants ” (c’est le mot qui dans nos campagnes remplace celui de “ paysans ”) ont battu les troupes anglaises à Saint-Denis ; mais que, trahis par quelques misérables, ils ont été défaits et massacrés à

Saint-Charles. Montgomery Martin, que l'historien traduit si fidèlement, lui aurait fait connaître les faits suivants :

“ A Saint-Denis, les insurgés, postés dans une grande maison de pierre à l'entrée du village, tirèrent sur les troupes britanniques, qui essayèrent inutilement d'abattre la maison avec des boulets. . . . Le capitaine Markham fut blessé en s'avançant à la tête des assaillants ; et le colonel Gore, voyant diminuer ses munitions, et s'apercevant que ses hommes tombaient de lassitude. . . . abandonna ses canons sur le chemin, et se retira à Montréal.

“ Le 26, le colonel Wetherall s'avança vers le village de Saint-Charles pour attaquer une bande de 1,000 à 1,500 insurgés, protégés par des maisons fortifiées et des palissades. Au bout d'une heure les troupes s'étaient rendues maîtresses de la ville, 300 insurgés avaient été tués, et les chefs s'enfuirent aux Etats-Unis. ”

Un tableau chronologique des Vice-Rois et gouverneurs du Canada, placé à la fin de l'ouvrage, aurait besoin d'être corrigé d'un bout à l'autre, avant de pouvoir servir. Beaucoup de dates sont fausses ; ainsi Champlain, nommé comme gouverneur en 1639 et 1664, était mort le 25 décembre 1635 ; M. de Tracy était fait Vice-Roi du Canada en 1663 et non en 1665 ; M. James Murray devenait gouverneur au nom de l'Angleterre, en 1763 et non en 1765. Les noms de quatre gouverneurs français, et de sept gouverneurs anglais ont été complètement oubliés par l'auteur. Parmi ces derniers sont sir John Colborne, lord Sydenham, sir Charles Bagot, précisément ceux qui ont exercé le plus d'influence sur les affaires du Canada, depuis 15 ans ; et lord Cathcart, administrateur, puis gouverneur-général, pendant l'hiver que M. Brasseur a passé à Québec. On ne saurait désirer une meilleure preuve de l'exactitude et de la fidélité de l'historien du Canada.

Le second volume de l'ouvrage de M. Brasseur est moins l'histoire du Canada qu'un essai de biographie des évêques

de Québec. Les matériaux lui manquant pour fournir honorablement sa carrière d'historien, il s'est résigné à délayer les notes que l'on connaît, de manière à en former un roman à tiroir. Les Evêques du Canada depuis la conquête viennent passer l'un après l'autre, devant l'écrivain, qui les habille à sa guise, et leur noircit la figure avec la lie contenue dans son écritoire.

Il y avait pourtant, il semble, quelques belles pages à écrire sur les combats qu'eut à soutenir, pour résister à la destruction, cette faible colonie de français abandonnée de la mère-patrie, et livrée à une puissance étrangère et ennemie. Un cœur catholique, en face des résultats de cette lutte entre l'esprit catholique et l'intolérance protestante, aurait dû éprouver pour ses frères des sentiments bien différents de ceux qui sont exprimés dans les lignes suivantes :

(P. 2, v. II.) “ En effet, c'est avec la conquête que l'on voit commencer cette altération dans le caractère des Français du Canada qui finit par n'en être plus que l'ombre. La timidité, la défiance et l'indécision, marques distinctives d'un peuple vaincu, apparaissent ; et ceci surtout devient remarquable dans le clergé et dans la noblesse, classes qui avaient le plus à craindre du vainqueur. ”

Le peuple, le clergé, tous les évêques du Canada ont été des lâches qui ont eu peur de faire valoir des droits acquis en vertu de la conquête de leur pays par l'Angleterre : voilà l'idée fixe de M. Brasseur ; c'est l'*arma virumque cano* de son épopée.

M. Briand, désigné par le chapitre pour succéder à Monseigneur de Pontbriand sur le siège épiscopal, avait prié “ M. Murray, gouverneur du Canada, de lui donner une lettre de recommandation pour obtenir du cabinet britannique la permission de demander à Rome l'institution de l'évêché de Québec. C'était une faute, mais qui se conçoit facilement à une époque où les idées d'une juste indépendance, mais d'une indépendance véritable, telle que devrait être

celle de l'église du Canada de toute puissance temporelle, étaient si peu connues. D'après le traité de paix, toute liberté étant garantie, Briand aurait dû se rendre en Europe sans consulter le gouvernement, se faire sacrer évêque après avoir obtenu les bulles du Souverain Pontife, et retourner dans son diocèse. Mais personne ne songeait alors à faire l'application du principe constaté dans le traité." (P. 6, v. II.)

Le clergé canadien, les capitulations et le traité à la main, devait réclamer avec hauteur ses droits devant un gouvernement protestant, dont le fanatisme perçait dans toutes les occasions. Ces 70,000 pauvres Canadiens, que n'avaient pu protéger toutes les forces de la France, et qui n'avaient plus d'appui dans le monde, devaient, sous peine d'être taxés de lâcheté, se lever en masse, et au nom du droit des gens sommer la puissante Angleterre d'accorder une indépendance véritable à l'église du Canada. Voilà ce que décide l'auteur. A un siècle de distance, après un séjour de six mois dans cette province, à la simple inspection de quelques pièces qui lui sont tombées entre les mains, il est en état de dicter la conduite que, dans ces graves circonstances, auraient dû tenir les catholiques du Canada. M. Briand, Chanoine et vicaire-général, qui suivant le témoignage de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, "à la pureté de foi, au zèle, à la science, à la prudence et à la piété la plus distinguée joignait en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples," n'était pas à la hauteur des idées du 19e siècle; "il aurait dû songer à faire l'application du principe constaté dans le traité."

Mais si le gouvernement refusait d'accéder aux demandes du peuple et du clergé Canadiens? Eh bien! Ils avaient l'alternative d'élever des barricades, de s'emparer de Québec, de rejeter les troupes Anglaises dans les anciennes colonies de la Nouvelle Angleterre, et de former une

république, une et indivisible. Ils n'en firent rien : les révolutions n'étaient pas encore à l'ordre du jour, et l'Angleterre interprétant les traités à sa manière, ils crurent devoir réclamer leurs droits avec prudence et modération attendant de la bonne volonté des gouvernements coloniaux ce qu'ils ne pouvaient espérer recevoir de l'intolérance du gouvernement impérial. Avant tout, les Canadiens voulaient conserver leur religion ; ils avaient reçu cet héritage sacré de leurs ancêtres, et dans toute la sincérité de leurs cœurs ils désiraient le transmettre à leurs enfants ; ils ne voyaient rien à gagner pour cette fin par des fanfaronnades. Et ils ne se trompaient point dans le choix des moyens qu'ils employèrent : ces 70,000 Canadiens catholiques ont transmis leur foi intacte, aux 700,000 Canadiens catholiques qui habitent aujourd'hui notre pays.

Invoker les traités et sommer l'Angleterre de les observer ! Et ne savaient-ils pas ce que valent pour le faible les traités les plus solides, les chartes les plus sacrées, lorsque le fort et le puissant est intéressé à les expliquer en sa faveur.

Dans un mémoire en date du 2 mai 1763, présenté à un des membres du ministère anglais, par M. de La Corne, député du chapitre de Québec, on lit les réflexions suivantes, qui montrent le peu de confiance qu'on reposait dans la fidélité de l'Angleterre à observer les stipulations favorables aux catholiques :

“ Mylord Shelburne m'a fait l'honneur de me dire que la religion romaine s'exerçait en Maryland où il n'y avait point d'Evêque..... D'ailleurs, Mylord, il serait bien malheureux pour les Canadiens qu'on se modelât sur ce qui se pratique à l'occasion du culte religieux à Maryland. Dans le principe, on y a accordé une liberté plénière et privilégiée pour l'exercice de la religion ; aujourd'hui elle n'y est que sur le pied de tolérance et telle qu'elle s'exerce à Londres même. Les catholiques n'y ont que des chapelles

particulières ; l'exercice y est même persécuté, puisque depuis la concession de cette liberté plénière on fait payer double taxe aux catholiques de Maryland ; on y a même introduit les lois pénales au point qu'on n'ignore pas qu'on les a exclus de toute charge civile et militaire, ce qui est tout-à-fait contraire à leur charte.

“ Nous avons encore l'exemple de l'Irlande, Mylord, où, malgré la capitulation authentique de Limerick, qui assurait à jamais l'exercice paisible de la religion, on la persécute de façon qu'un très-grand nombre d'Irlandais ont été obligés de se retirer en France ; vous savez mieux que moi, Mylord, ce qui s'y est passé depuis, vis-à-vis des catholiques romains, qui ont été nécessités de vendre leurs biens et ne possèdent aujourd'hui presque plus rien en ce pays. Si on ajoute à cela ce qui a été mis dans les gazettes, et les exhortations que les ministres de Londres ont faites au peuple et principalement aux personnes riches, pour exciter leur zèle et les engager à former une somme suffisante pour envoyer de jeunes ecclésiastiques en Canada pour y convertir les nouveaux sujets du roi ; cela joint au refus d'un évêque et d'un règlement stable pour assurer aux Canadiens l'exercice de leur religion pour l'avenir, cela, dis-je, va les jeter dans la plus grande consternation, et alarmer tous les esprits de ce peuple si docile, et si propre à former les meilleurs et les plus assurés sujets du roi d'Angleterre..... Les Canadiens, Mylord, ne se persuaderont jamais que la restriction dans le traité de paix, *autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne*, puisse leur être préjudiciable dans l'exercice de leur religion : 1^o parce qu'il y aurait une contradiction manifeste..... ”

Pour un Canadien timide, c'est parler assez fermement et même assez sensément. Il savait de quelle manière l'Angleterre avait observé les articles de la charte du Maryland et les stipulations du traité de Limerick, de cette

ville que les Irlandais, en souvenir de la mauvaise foi du gouvernement Britannique, désignent sous le nom de *City of the violated treaty*. Par les exemples rappelés au ministre, il prouvait qu'il avait appris à se défier du respect de l'Angleterre pour les traités.

D'ailleurs, les Canadiens avaient une grave raison de ne point trop s'appuyer sur ce traité, dans lequel la faiblesse de la cour d'un Louis XV avait laissé insérer une clause défavorable à leurs intérêts religieux; et il était souverainement dangereux d'irriter par une attitude arrogante le lion Britannique, qui tenait sous ses griffes leur malheureux pays. C'est ce qu'insinuait le Duc de Praslin, dans une lettre, en date du 12 février 1763, au même Abbé de La Corne: " Je crois qu'il serait fort utile que vous puissiez convenir d'un règlement avec la cour Britannique, surtout à l'occasion de la restriction; *en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne.* "

On comprendra la sagesse de ce conseil, si l'on examine l'article que l'auteur regarde comme le palladium des libertés religieuses en Canada, et si l'on considère la manière dont l'interprétaient les autorités impériales.

Extrait du 4e Art. du Traité Définitif conclu à Paris, le 10e jour de Février 1763.

" Sa Majesté Britannique, de son côté, consent d'accorder le libre usage de la Religion Catholique aux habitants du Canada. En conséquence, elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets Catholiques Romains puissent professer leur religion, suivant les rites de l'église romaine, *autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent.* "

Le sens qu'on attachait en Angleterre à cet article, paraîtra par les instructions données aux gouverneurs du Canada.

Extrait des instructions données à James Murray, écr., gouverneur de la province de Québec, 7 décembre 1763.

" Art. 18. Et comme il a été stipulé par le traité défi-

nitif de paix conclu à Paris le 10e jour de février 1763, que nous accorderions le libre exercice de la religion catholique..... c'est notre volonté et notre bon plaisir qu'en toutes choses qui regardent les dits habitants vous vous conformiez, avec une grande exactitude, aux stipulations du dit traité sous ce rapport.

“ Art. 32. Vous n'admettez aucune juridiction ecclésiastique du Siège de Rome, ni aucune autre juridiction ecclésiastique étrangère, dans la province soumise à votre gouvernement. ”

Extrait des instructions données à Guy Carleton, écuyer, capitaine-général et gouverneur en chef, etc., etc., 3 janvier 1775.

“ Art 21..... C'est notre volonté et notre bon plaisir :

“ 1^o Que..... toute correspondance avec une juridiction ecclésiastique quelconque, de quelque nature ou de quelque sorte qu'elle soit, soit prohibée, sous les peines les plus sévères.

“ 2^o Qu'aucun pouvoir épiscopal ou vicarial ne soit exercé dans notre dite province, par une personne professant la religion de l'église de Rome, excepté les pouvoirs qui sont essentiellement et absolument nécessaires au libre exercice de la religion romaine, et, dans ces cas, ils ne seront exercés qu'avec une licence ou permission de vous, sous le grand sceau de notre dite province..... et aucun individu ne recevra les ordres sacrés, ou n'aura le soin des âmes sans une licence tenue et obtenue de vous pour cette fin.

“ 4^o Qu'aucun individu professant la religion de l'église de Rome, ne sera nommé desservant d'une paroisse, dans laquelle la majorité des habitants demandera la nomination d'un ministre protestant ; dans ce dernier cas, le desservant sera protestant, et aura droit à recevoir toutes les dîmes payables dans telle paroisse ; néanmoins les catholiques romains pourront avoir l'usage de l'église pour le libre exer-

cice de leur religion, aux heures où elle ne sera pas occupée par les protestants pour leurs services religieux.

“ 7^o Que tous les desservants de paroisse posséderont leurs bénéfices durant bonne conduite ; cependant s'ils sont convaincus d'offenses criminelles ou de menées séditeuses pour troubler la paix et la tranquillité de notre gouvernement, ils seront suspendus ou privés de leurs bénéfices par vous, de l'avis ou du consentement de la majorité de votre conseil.

“ 8^o Que les ecclésiastiques qui jugeront à propos d'entrer dans le saint état du mariage seront affranchis de toutes peines auxquelles pourrait les assujettir l'autorité du siège de Rome pour cet acte.

“ 12^o..... Que tous les missionnaires qui sont établis parmi les sauvages, soit par l'autorité des Jésuites, soit par celle de tout autre pouvoir ecclésiastique, soient retirés graduellement, à telles époques et de telle manière que le demanderont le bon plaisir des sauvages et la sûreté publique, et que des missionnaires protestants soient nommés à leur place.”

Ces articles sont suivis d'une longue série d'instructions, dirigées contre l'église catholique, et toujours mises en avant comme ne gênant aucunement le libre exercice de la religion de l'église romaine. Pareilles instructions ont été données à tous les gouverneurs jusqu'à une époque assez récente ; elles suffisent pour montrer comment le gouvernement britannique interprétait le traité de 1763.

“ L'explication du 4^e article du traité de 1763, ” dit M. Garneau, Histoire du Canada, “ ne permettait pas aux Canadiens de jouir de leur religion comme avant la cession du pays, mais en autant que les lois anglaises le permettaient. C'est ce qui avait été clairement compris, suivant Lord Egremont. Les ministres français avaient proposé d'insérer les mots *comme ci-devant*, dans le traité, et avaient insisté jusqu'à ce qu'on leur eût dit que le roi n'avait le pouvoir de tolérer cette religion qu'autant que les lois anglaises le permettaient. Comme les lois de la Grande-Bretagne défen-

daient toute hiérarchie papiste, il était clair qu'on ne devait marcher qu'avec beaucoup de circonspection, et que ce n'était qu'en expliquant d'une manière favorable l'esprit des lois que le roi pouvait reconnaître M. Plessis comme Evêque." (Garneau, vol. 3.)

Aussi en 1805, s'appuyant sur le même proviso du traité, le procureur-général Sewell, voulait abolir les paroisses catholiques pour leur substituer des paroisses protestantes, et soutenait qu'il n'y avait point d'évêque catholique en Canada.

Dans de telles circonstances, la prudence convenait mieux qu'un appel aux traités. Quelques actes d'autorité exercés par les gouverneurs montrent avec quelles précautions le clergé devait agir, pour ne point causer d'ombrage à un gouvernement soupçonneux.

M. de Montgolfier avait été choisi le 15 septembre 1763 par le chapitre, pour être présenté au Souverain Pontife comme digne d'occuper le siège de Québec. La délibération des chanoines portait que " par la prise du pays par les Anglais ils sont rentrés dans le droit commun, et jouissent des privilèges accordés aux chapitres par le Concile de Trente. " M. de Montgolfier se préparait à partir pour l'Europe sans avoir fait part de ses intentions au gouverneur ; il suivait précisément le plan proposé par M. Brasseur. Le 14 septembre 1763, le général Murray écrivait au comte de Shelburne, un des ministres de la couronne :

" Le vicaire-général de Montréal, M. de Montgolfier, part sous peu pour l'Angleterre. Je ne sais quels sont ses projets, car il ne me les a point communiqués ; il est bien probable qu'il vise à la mitre..... Si un prêtre aussi hautain et aussi impérieux est placé à la tête de l'église dans ce pays, il peut causer beaucoup de mal par la suite, si jamais il trouve l'occasion de satisfaire sa malice et sa haine." Cette lettre suffit pour éveiller la susceptibilité des ministres anglais. Malgré toute sa fermeté, M. de Montgolfier dut

plier devant l'orage, et revenir en Canada, sans avoir pu réussir à se rendre en France pour s'y faire sacrer ; comme évêque, il n'aurait pu obtenir du gouvernement la permission de rentrer dans la colonie. La démarche qu'il avait faite, sans en prévenir les autorités coloniales, avait eu le mauvais effet de détruire la bonne entente entre celles-ci et le clergé.

Quinze jours après le départ de M. de Montgolfier, M. Gravé, directeur du Séminaire de Québec, écrivait à un de ses confrères à Paris :

“ Que nous sommes tristes ! il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque, comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. . . . M. Montgolfier est parti, il y a quinze jours, et depuis son départ, il y a eu bien du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur et depuis quelques jours lieutenant-général du roi dans toute l'Amérique, a fait appeler MM. Peigné, grand-vicaire, Favart et Jolivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier porterait sur cela des règlements de Rome, auxquels on se conformerait, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait. A quoi ils ont reçu cette réponse : *Je connais maintenant vos sentiments. La porte du Canada est encore ouverte, j'ai votre passe-port tout préparé. Je ne sais ce que tout cela deviendra.* ”

Quelques propos indiscrets touchant le gouvernement ayant échappé à M. de la Valinière, curé d'une des paroisses du diocèse, le gouverneur Haldimand adressa l'avis suivant à l'évêque : “ Monseigneur, je vous laisse le maître d'apprendre à M. de la Valinière, si vous le jugez à propos, qu'il doit passer en Europe avec la flotte qui part le 25 de ce mois, et on aura l'attention de lui procurer les rafraîchissements et toutes les commodités possibles pour sa

traversée ; vous aurez soin de lui recommander surtout de ne pas se laisser aller à ses vivacités ordinaires et de prendre garde à la manière dont il se conduira et parlera jusques à son départ. ”

Un peu plus tard, l'abbé Ciquard, ancien directeur du petit séminaire de Bourges, étant entré dans la province, sans l'autorisation du gouvernement, fut arrêté et conduit au-delà des frontières du Canada, après avoir reçu l'injonction de n'y point revenir.

Les moyens de conciliation étaient donc les plus sages avec un pouvoir aussi peu endurant, et obtinrent en effet de plus heureux succès.

Dans un acte de renonciation, M. de Montgolfier avait recommandé M. Briand qui fut, en effet, élu le 11 septembre 1764. Il partit au mois de novembre, emportant, non pas les articles du traité de 1763, mais une lettre de recommandation du général Murray, qui déjà, un an auparavant, écrivait au lord Shelburne : “ Je dois prendre ici la liberté de répéter ce dont j'ai eu l'honneur d'informer votre Seigneurie dans ma lettre du 22 juillet, que M. Bryant, vicaire-général de ce gouvernement, a constamment agi avec une candeur, une modération, un désintéressement qui le proclament un digne et honnête homme, et que je ne connais personne de sa robe qui mérite aussi justement la faveur royale. ”

Ce digne prêtre méritait encore plus la faveur du ciel ; car en consentant à devenir évêque, M. Briand faisait pour le service de Dieu un sacrifice bien méritoire. “ Je vous avoue, ” écrivait-il de Londres à un de ses amis (6 juillet 1765), “ que c'est tout ce que je puis faire que de continuer des démarches pour un fardeau pour lequel j'ai toujours une répugnance extrême, et que je redoute en vérité plus que la mort. . . . Je n'y consentirais jamais si je ne prévoyais pas ce qui en arriverait de fâcheux, et si je ne me flattais pas de l'espérance de pouvoir m'en décharger bientôt en faveur de quelqu'autre plus capable. . . . Je vous prie d'assurer tous

nos curés de mon sincère et parfait attachement, et de me recommander à leurs prières et saints sacrifices. J'en ai grand besoin, et je crois les mériter, puisque ce n'est que par amour pour leur patrie que j'ai entrepris un voyage si pénible, si dégoûtant, et si contraire à mon caractère et à mes inclinations. ”

Il nous en coûte de descendre des nobles sentiments si franchement exprimés par M. Briand, aux outrages que lui adresse l'abbé Brasseur. Notre tâche nous y oblige.

(P. 8, v. II.) “ Durant plus d'une année qu'il demoura dans cette ville, il essuya tous les dédains et les insultes des gens de bureau, qui se le renvoyèrent sans pitié. ”

M. Briand avait été précédé à Londres par un religieux apostat qui, dans un mémoire présenté à la cour, avançait “ qu'il y avait déjà grand nombre de protestants canadiens, qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'attacher les canadiens au gouvernement qu'en les rendant protestants, non pas par violence, mais doucement, en les laissant manquer de prêtres. ” Les difficultés suscitées par ce traître, par les changements de ministère, par la position embarrassante des ministres anglais en conséquence des lois pénales alors en pleine vigueur contre les catholiques, retinrent M. Briand à Londres pendant plus de dix-huit mois.

Le renvoi aux documents cités dans la note, p. 9, est une des preuves les plus frappantes du peu de confiance que mérite cette histoire. On croirait que cet épisode du prêtre Irlandais est fondé sur un mandement, et sur le journal de Mgr. Plessis. Eh bien ! non seulement ces documents y sont contraires, mais le fait lui-même se trouve dénaturé par M. Brasseur de manière à le rendre méconnaissable. Le gouvernement fit savoir indirectement, à M. Briand que, s'il se faisait consacrer, on n'en dirait rien, et l'on fermerait les yeux sur cette démarche. L'avis lui fut communiqué par deux de ses amis, M. H. J. Cramahé,

plus tard administrateur du gouvernement de Québec, et M. Thomas Mills, membre du conseil de la colonie. C'est ce dernier que M. Brasseur a changé " en prêtre irlandais que M. Briand rencontra par hasard dans les bureaux et qui, prenant en pitié sa triste situation, l'engagea à cesser sa poursuite. " En lisant plus attentivement les lettres de M. Mills, l'auteur aurait vu que l'aviseur charitable n'était ni un prêtre, ni un inconnu, puisqu'il y informe de ses projets de mariage son ancien et excellent ami M. Briand. De fait, M. Brasseur paraît être *Hybernis hybernior* ; car il ne se fait aucun scrupule de transformer en prêtre irlandais, tous ceux de ses personnages qui, dans son roman, sont censés devoir montrer de l'énergie. C'est ainsi que, dans les rôles réservés aux prêtres de l'Irlande, il place à côté du protestant Mills, les Ecossais MM. Alexandre McDonell et Bernard Donald MacDonald, et le Pennsylvanien M. Thomas Maguire. Quand il n'est pas bien sûr du courage de ses *dramatis personæ*, il en fait des Ecossais ou des Canadiens. Les Français viennent à la suite des Irlandais dans son estime.

(P. 9, v. II.) " On lui signifia ensuite qu'il pouvait repartir pour le Canada, non avec le titre d'évêque de Québec, qu'on ne lui reconnaissait pas, mais avec celui de surintendant de l'Eglise Romaine : *Superintendent of the Roman Church.* "

Les ministres de la cour de Saint-James n'ont jamais pris ce ton de mépris envers Mgr. Briand, qui rend un témoignage bien différent à leurs bons procédés et à leur bienveillance.

(P. 10, v. II. Note.) " C'est l'historien Smith...qui fait malicieusement cette remarque sur la timidité de M. Briand. C'est lui aussi qui raconte que ce prélat en s'adressant aux Canadiens à son retour, ne se présenta pas à eux comme évêque, mais comme *un simple faiseur de prêtres*, etc., etc. "

Le mandement publié par Mgr. Briand à son retour dément ce fait, puisqu'il y prend le titre d'Evêque de Québec.

Tout en condamnant " la méchanceté et la mauvaise foi protestantes des hommes du gouvernement," et de M. Smith en particulier, l'abbé Brasseur reproduit ici leurs méchancetés, et les emploie comme des documents historiques. Il est vrai qu'elles valent la plus grande partie des autorités dont il enrichit ses citations.

On ne saurait découvrir par quel procédé logique il est arrivé à reprocher aux évêques de Québec le titre de *Superintendent of the Romish Church*, que prétendait leur donner le gouvernement anglais. Oserait-il faire un crime au Cardinal Wiseman du bill des titres ecclésiastiques? Dans tous leurs mandements, dans toutes leurs lettres aux gouverneurs et aux ministres de la couronne, les évêques de Québec ont pris le titre de leur siège. L'administrateur Cramahé faisait remarquer à l'un de ces prélats, qu'ils étaient les seuls dans tout l'empire Britannique qui usassent d'une semblable liberté sans être inquiétés. Les gouverneurs du Canada ainsi que les officiers civils de la colonie leur donnaient invariablement le titre d'évêque, ou d'évêque catholique de Québec. Les archives de l'archevêché de Québec fournissent les preuves les plus abondantes de ce fait. Le duc de Kent, père de la Reine Victoria, dans ses lettres au gouverneur Prescott, ne désignait Mgr. Hubert que sous le titre d'évêque de Québec. Les prélats remplissaient un devoir en prenant publiquement et en toute occasion le titre de leur siège; que leur importait les précautions dont s'entouraient les ministres de la Grande-Bretagne pour ne pas s'exposer aux attaques violentes du protestantisme en Angleterre?

(P. 19, v. II.) " Toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat."

Voilà une proposition bien insultante pour l'épiscopat

Canadien. M. Brasseur a sans doute de puissantes preuves pour la soutenir. Toutefois celle qu'il donne ici est bien peu concluante, puisqu'elle est appuyée sur quelques expressions vagues, consignées par Lord Durham, dans son mémoire à la Reine. " L'heureuse influence de l'Eglise Catholique a été limitée et affaiblie. " Avec de telles preuves on tuerait la meilleure des causes. Elles tombent d'elles-mêmes devant le respect des Canadiens pour leurs évêques, et les éloges que leur ont donnés les Souverains Pontifes.

(P. 21, v. II.) " En conséquence de cette résolution, le gouverneur fit valoir aux yeux de l'évêque Briand que le roi d'Angleterre ayant succédé à tous les droits du roi de France dans le Canada, il était juste que, comme lui, il eût à sa nomination le choix des évêques de Québec. "

" Le Coadjuteur était proposé par l'évêque, agréé du représentant du Roi en cette province, admis au serment d'allégeance..... confirmé par des Bulles de la cour de Rome sur la postulation de l'Evêque et sur le témoignage du clergé, consacré dans la province même, prêt à succéder à l'Evêque en cas de mort ou de résignation. " Voilà ce que dans un mémoire présenté au gouverneur Prévost, rapporte Monseigneur Plessis, secrétaire des évêques Briand et D'Esgly, coadjuteur de l'évêque Denaut, et qui connaissait parfaitement tout ce qui avait eu lieu dans le choix des coadjuteurs. Informé de ces procédés, le Saint-Siège, loin de les condamner, les a approuvés à plusieurs reprises. D'ailleurs le récit de M. Brasseur manque d'exactitude. Dans une de ses lettres, Mgr. Briand rend compte d'une entrevue qu'il avait eue avec le gouverneur Carleton, au sujet de la nomination d'un coadjuteur : " M. Carleton vint hier me demander si ce n'était pas à moi, ou au chapitre à nommer, de l'agrément du gouvernement, le Coadjuteur ; et qu'il savait que du côté de Montréal on recueillait les voix de messieurs les curés. "

Le 16 mars 1768, le Cardinal Castelli, Préfet de la S. C. de la Propagande, écrivait à l'évêque : " la volonté du Pape est que vous demandiez un coadjuteur, pourvu que les Anglais n'y mettent aucun empêchement." Il félicitait en même temps Mgr. Briand sur la manière honorable dont il avait été reçu en Canada par les administrateurs du gouvernement.

En 1770, l'évêque Briand priait le nonce du Pape, à Paris, de demander M. D'Esgly pour coadjuteur de l'évêque de Québec ; et lui rapportait ce qui s'était passé dans ses rapports avec le chef de la colonie. La présentation ainsi faite fut acceptée par la cour de Rome ; le cardinal Castelli le lui annonçait peu de temps après, et ajoutait ces mots : "*quas tibi gratias non agam..... cum nihil permiseris attentari, quod præter jus esset, ac dignitatem Apostolicæ sedis.* Quels remerciements n'ai-je pas à vous faire de ce que vous avez empêché qu'on n'empiétât sur les droits et l'autorité du siège Apostolique."

L'approbation de la conduite de Mgr. Briand, venant d'une autorité aussi respectable, peut contrebalancer la censure prononcée par l'auteur (p. 21, v. II.) : " Mais Briand, intimidé déjà par tout ce qui s'était passé, n'ôsa pas répondre d'une manière énergique, et après une faible résistance, se laissa imposer toutes les conditions qu'on voulut bien lui imposer. "

Intimider ! M. Brasseur connaît bien peu l'homme qui disait à un gouverneur du Canada : " Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule cure ; " qui, pendant sa dernière maladie, écrivait à Lord Dorchester : " De ma vie je n'ai craint homme ; je me reproche même à présent que je suis aux portes de la mort de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge ; je sais aimer, mais non craindre ; les bontés me rendent faible et mou ; les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. "

M. D'Esgly jouissait d'une réputation irréprochable ; il avait pendant plus de trente-cinq ans montré un grand zèle et une grande prudence, dans la conduite de sa paroisse. Il était surtout doué d'une fermeté remarquable. Malheureusement, lorsqu'il fut appelé à gouverner le diocèse, l'âge avait affaibli ses facultés intellectuelles, mais il eut le bon esprit de remettre la conduite des affaires à son coadjuteur. Les suppositions que fait l'écrivain par rapport à cette nomination, sont tout-à-fait gratuites, et injurieuses au noble caractère du général Carleton, ainsi qu'à l'honneur du clergé Canadien.

[P. 23.] " Ce ne fut que deux ans après, qu'à la sollicitation du gouverneur, l'évêque Briand déclara l'abbé D'Esgly coadjuteur. "

La sollicitation du gouverneur n'eut rien à faire dans cet acte. Des circonstances liées avec les prétentions qu'émettaient les marguilliers de Québec, élèves des parlementaires français, empêchèrent seules Mgr. Briand de présenter plus tôt son coadjuteur au clergé et au peuple du diocèse. Il voulait accomplir cette cérémonie dans sa cathédrale même, dont il n'avait pu encore prendre possession depuis qu'elle avait été rétablie. L'obstination des marguilliers, parmi lesquels étaient de proches parents de l'évêque de Dorilée, ayant été vaincue par les murmures du peuple et par les représentations du gouverneur, Mgr. Briand fit sa première entrée dans son église cathédrale le 16 mars 1774, et, après la messe célébrée pontificalement, il proclama M. D'Esgly comme son coadjuteur. " N'étant pas moi-même, disait le prélat, universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siège, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont enfin arrivés ces jours heureux, je suis entré en Sion ; j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée ; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son fils pour

mes chères ouailles..... Voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même..... Plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en lui disant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut. ”

Ce langage n'indique pas que Mgr. D'Esgly aurait été imposé par violence. Tout au contraire, il prouve que Mgr. Briand avait confiance en lui ; à moins que l'on ne suppose que M. Briand était un franc hypocrite. Toute sa vie réclame contre cette supposition.

(P. 43, v. II.) “ Mais le courage faillit trop souvent au clergé lorsqu'il n'avait besoin que de se montrer et de faire valoir ses droits, ainsi qu'il aurait dû le faire lors de la suppression du chapitre et du collège des Jésuites à Québec. ”

Le clergé pouvait attendre du succès lorsqu'il était soutenu par le gouvernement britannique contre le conseil colonial ; il n'en pouvait espérer quand les autorités impériales et coloniales étaient opposées à ses demandes. En adressant un grave reproche à une classe d'hommes qui, certes, connaissaient leurs droits et leurs devoirs, M. Brasseur oublie une chose : c'est qu'à plusieurs reprises, et en particulier sous Mgr. Briand, les évêques, le clergé et tous les catholiques du Canada ont énergiquement demandé la restitution des biens des Jésuites. On leur répondait toujours que la France avait cédé ces biens à la couronne d'Angleterre, par la capitulation et par le traité de paix de 1763. Les réclamations du clergé canadien étaient accueillies par une cour protestante, comme de semblables demandes du clergé français ont été reçues par les divers gouvernements de la France catholique, depuis la première révolution jusqu'en l'année de grâce 1852.

(P. 43, v. II.) “ Le clergé. . . obtint de lui [Mgr. d'Es-gly] donner pour coadjuteur le prêtre Jean-François Hubert, né en Canada aussi bien que lui. Ce choix n'était peut-être pas beaucoup plus remarquable que le précédent, si l'on considère les lumières et la fermeté si nécessaires dans un évêque. ”

D'après M. Brasseur lui-même, le clergé exerçait donc quelque influence dans l'élection des coadjuteurs. D'ailleurs les citoyens de Québec, réunis en assemblée, avaient hautement manifesté le désir qu'ils éprouvaient de voir M. Hubert élevé à l'épiscopat ; l'ancien évêque, Mgr. Briand, avait aussi fortement recommandé ce choix. Prédicateur remarquable par sa facilité et son onction, recommandable par la pureté de ses mœurs, et sa conduite vraiment ecclésiastique, M. Hubert, avant d'embrasser la vie de missionnaire, ce qu'il avait sollicité comme une faveur, avait été supérieur du Séminaire de Québec, et de l'Hôtel-Dieu, et secrétaire du Diocèse. Dans ces différents postes, il avait acquis l'estime et la confiance de ses supérieurs, de ses confrères et de ses concitoyens.

Son éloge a été tracé par un homme, dont M. Brasseur ne saurait infirmer le témoignage, le vénérable abbé Desjardins, pendant bien des années vicaire-général de Paris.

“ Révéré au dehors par une grande réputation de piété ; digne au dedans de la vénération de son troupeau par une piété solide et véritable, tel fut jusqu'à la mort, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François Hubert, ancien évêque de Québec. . . .

“ Dieu avait donné à son serviteur des talents prématurés et remarquables. Dans le cours de ses études profanes et ecclésiastiques, il obtint constamment les plus brillants succès, et les dut moins aux efforts de l'application qu'à une singulière facilité.

“ Oui, ce pontife fut un présent de la miséricorde divine,

et pour le prouver, il suffira d'exposer quelles étaient les circonstances tant à l'intérieur qu'au dehors de l'église, et quel était l'homme qui fut mis en place.

“ Au dehors l'église du Canada était en paix ; la protection royale lui était acquise ; les bornes des pouvoirs étaient à peu près fixées ; l'indépendance de la juridiction spirituelle, sinon expressément reconnue, était favorisée, respectée. . . .

“ Au dedans, la religion florissait dans les villes et dans les campagnes ; le peuple était avide d'instructions ; le clergé, formé par une éducation saine, édifiait et instruisait. . . . En un mot, le régime intérieur exigeait du chef de l'église un esprit de modération et de régularité.

“ Tel était l'état des choses ; or, M. Hubert était un des hommes les plus appropriés à de semblables circonstances. . . .

“ Je n'aurais garde de passer sous silence les douleurs amères que lui causaient les désastres d'une antique et illustre portion de l'église, si je ne craignais de vous entretenir de nos malheurs particuliers. J'aime mieux, quoiqu'il en coûte à la reconnaissance, supprimer le récit des largesses que ce digne prélat a prodiguées pour recueillir auprès de lui quelques faibles débris d'un grand naufrage. Mais du moins, mon tendre père, ces traits de votre belle âme resteront à jamais gravés dans notre mémoire ; et, si la divine providence renvoie des étrangers sur les ruines de leur patrie, ils y porteront le souvenir de vos vertus, ils y raconteront vos bienfaits. ”

Que deviennent les appréciations de M. Brasseur, en présence du témoignage si favorable rendu à l'église du Canada et à son chef par M. Desjardins, homme qui sut mériter l'estime de tout l'épiscopat français par son noble caractère. Pendant son séjour en Canada, il avait appris à aimer le peuple canadien, si fortement attaché à la foi catholique, et si fidèle à remplir ses devoirs religieux ; il avait connu

le clergé qu'il représente comme étant si digne de sa haute mission ; il avait joui de la confiance des pasteurs qui veillaient avec tant de sollicitude sur cette portion intéressante de l'héritage du Seigneur et, pendant tout le cours de sa vie, il se plaisait à rappeler les jours heureux qu'il avait passés au milieu de ses frères de la Nouvelle-France.

M. Brasseur a jugé bien différemment les hommes et la situation. (P. 97, v. II.) Il gémit en racontant les choses déplorables qu'il a apprises. M. B., ordinairement prodigue de renvois aux sources où il prétend avoir puisé, ne dit rien de l'autorité qui appuie cette chronique. Sur le témoignage de plusieurs prêtres et de plusieurs laïcs respectables, nous sommes autorisé à la mettre au même rang que tant d'autres histoires invraisemblables que l'on invente chaque jour contre le clergé catholique. La prétendue histoire du Canada, par M. Smith, en renferme plusieurs de ce genre ; et, s'il s'agissait ici d'en prouver la fausseté, nous pourrions démontrer, l'histoire en main, que ces faits sont entièrement supposés.

(P. 56, v. II.) " En 1789, le gouvernement avait conçu la pensée de fonder dans la province de Québec une université mixte, c'est-à-dire, à la fois protestante et catholique. "

Proposé, non pas par le gouverneur, mais par quelques-uns de ces *émigrés loyalistes* de la Nouvelle-Angleterre, qui, après avoir causé tant de troubles aux Etats-Unis par leur bigoterie religieuse et politique, travaillaient dans le même sens en Canada, ce plan était habilement combiné pour mettre l'instruction supérieure dans des mains protestantes, et appliquer les revenus des biens des jésuites à dé catholiciser les Canadiens. Lord Dorchester et l'évêque de Capse étaient tombés dans le piège et favorisaient puissamment l'institution projetée. L'évêque Hubert fit preuve en cette occasion d'une sagesse et d'une fermeté remarquables. Il écrivit fortement contre la mesure mise en

avant par le gouvernement et réussit à l'étouffer dès sa naissance. Dans son mémoire, il demandait que le gouvernement prît " des mesures pour assurer le collège des jésuites ainsi que leurs autres biens, au peuple canadien, sous l'autorité de l'évêque de Québec. "

Aux p. 56, 57, 58, où M. B. rapporte les détails de cette affaire, il renverse, involontairement il est vrai, tout l'échaffaudage d'incriminations qu'il a si péniblement élevé contre les évêques canadiens, et particulièrement contre Mgr. Hubert. On y trouve, en effet : fermeté et sagesse dans l'évêque ; demande des biens des jésuites pour des fins catholiques, sous l'autorité, non pas d'un *surintendant de l'église romaine*, mais de l'*évêque de Québec* ; conseil de prêtres *canadiens* réunis autour de l'évêque, et tenant lieu du chapitre, que les circonstances l'empêchaient de pouvoir rétablir.

Nous aurions rougi d'ajouter la qualification de *canadiens* dans la phrase précédente, sans les reproches de lâcheté si souvent adressés au clergé canadien par le généreux abbé Bresseur, qui a encore ici l'heureuse idée de les mettre sous la protection de *deux prêtres français*, MM. Robert et Gragé. M. Gragé, quoique né en France, était canadien de cœur ; M. Robert, n'en déplaise à l'auteur, était canadien de naissance, et appartenait à une famille établie en Canada depuis un siècle et demi. Le rédacteur du mémoire, le *jeune secrétaire* était aussi un canadien qui a fait honneur à sa patrie. Nous le répétons ; nous aurions honte de faire une telle remarque, si nous n'y étions forcé ; car de quelque pays qu'ils soient, des prêtres catholiques sont enfants de la même famille, et soldats sous le même drapeau.

Quelques pages plus loin, M. B. ramène encore contre les évêques, les accusations qu'il vient de détruire sans s'en apercevoir.

(Note p. 69.) " Cette tactique du ministère Britannique,

qui profita si longtemps de la faiblesse des évêques de Québec pour les empêcher de prendre le titre de leur siège..... ” Dussions-nous nous exposer à lire notre vie écrite par M. B., nous devons encore déclarer que cette assertion n'est pas soutenue par les documents qu'il prétend avoir eus entre les mains.

(P. 66, v. II.) L'évêque est vertement repris pour avoir aboli certaines fêtes chômées sur semaine, avant d'avoir obtenu le consentement de la cour de Rome. La plus grande partie du clergé demandait cette abolition, et appuyait la demande de fortes raisons. Les fêtes étaient très-nombreuses ; il arrivait quelquefois que, sur huit jours, cinq étaient fériés, et cela dans un pays où la longueur des hivers abrège le temps qui peut être consacré aux travaux de la campagne. Le mélange des protestants avec les catholiques engageait souvent ceux-ci à négliger l'observation des fêtes ; les abus à ce sujet devenaient de plus en plus fréquents ; les maîtres protestants renvoyaient les employés catholiques qui refusaient de travailler en ces jours ; on citait aussi l'exemple de Mgr. de Pontbriand, qui avait déjà aboli certaines fêtes. Les réclamations devenaient urgentes. Les communications avec Rome étaient alors très-difficiles par suite des troubles de la révolution française ; dans ces temps, des lettres adressées du Canada à la cour pontificale ne sont parvenues à leur destination que quatre ans après l'envoi. L'évêque se crut autorisé par les circonstances, à agir avant d'avoir obtenu le consentement du Souverain Pontife. Il s'appuyait sur la nécessité, et peut-être aussi, un peu sur les principes du gallicanisme, qui n'était pas encore tout-à-fait mort dans le Canada. Le 18e siècle l'avait vu fleurir en France, où beaucoup d'évêques s'arrogeaient le droit de bouleverser la liturgie romaine ; les évêques français du Canada n'avaient pu secouer entièrement son influence. Du moins, Mgr. Hubert eut le bon esprit de soumettre son mandement au jugement

du Saint Siège, et le courage de se conformer aux instructions paternelles qu'il en reçut. Car son respect pour l'autorité du successeur de Pierre était profond et sincère ; il le prouvait par le soin qu'il mettait à informer souvent le Pape de toutes ses démarches, et à lui faire connaître l'état de son diocèse.

Mgr. Pierre Denaut semble avoir échappé à la haute justice de M. Brasseur ; on ne sait trop pourquoi il n'a pas été traîné aux gémonies, puisqu'il était Canadien. M. B. sentait peut-être le besoin de ménager ses forces, pour rencontrer le *jeune secrétaire* qui apparaît dans la lice comme coadjuteur de l'évêque de Québec.

(P. 113, v. II.) « Dix jours après, Joseph-Octave Plessis se mit solennellement en possession du siège de Québec, et prit d'une main ferme la conduite de l'église du Canada..... Il parvint à force de persévérance et d'énergie, d'un côté, de souplesse et d'habileté, de l'autre, à maintenir son clergé dans les bornes de l'obéissance la plus respectueuse, et à fortifier à la fois la position qu'il avait su prendre dans la faveur du gouvernement..... En retour de ses soumissions, il ne reçut que des politesses affectées, et trop souvent encore des dédains ; il n'usa jamais que des plus humbles prières et se vit presque toujours éconduit. Témoin la pétition qu'il adressa en 1812..... pour obtenir l'autorisation de prendre officiellement le titre d'évêque catholique de Québec, titre qu'il aurait dû avoir le courage de mettre à son nom sans autorisation préalable, ce qui lui fut, comme à son prédécesseur, dédaigneusement refusé. Avec l'inflexibilité qui faisait le fond de son caractère ...il fit plier toutes les volontés devant la sienne. »

M. B. commence son attaque avec un peu de maladresse. Cet évêque qui prend d'une main ferme la conduite de son église, qui possède un caractère inflexible, qui fait plier toutes les volontés devant la sienne, ne doit pas être très-souple, ni très-disposé à faire des soumissions

et les plus humbles prières. Il est singulier de voir le jeune sous-diacre inspirer à Mgr. Hubert tant de fermeté et être lui-même si rampant lorsqu'il est devenu évêque. Comprenez qui pourra.

Le gouvernement, en effet, s'aperçut à plusieurs reprises qu'il n'était pas homme à reculer devant son devoir. Sa fermeté avait été tellement remarquée pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert, que le prince Edouard crut devoir en avertir le général Prescott, dans une lettre en date du 16 octobre 1797. Le prince était alors à Halifax. Voici ce qu'il en pensait : " Mais quant au coadjuteur, M. Plessis, je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que c'est un homme en qui vous trouverez peut-être qu'il n'est pas prudent de reposer trop de confiance. Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert ; et l'on savait parfaitement, pendant ma résidence en Canada, qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions qui étaient incompatibles avec nos opinions sur la suprématie du Roi dans les affaires ecclésiastiques. "

Le 5 février suivant, il revenait sur ce sujet. Le gouverneur du Canada lui avait annoncé, comme une importante nouvelle que Mgr. Denaut avait consenti à lui remettre une liste des nominations faites aux cures.

" Je sais, écrivait le prince, que, pendant que je résidais en Canada, feu l'évêque Hubert se refusa fortement à cette mesure, et comme ce prélat,..... était supposé entièrement guidé par le coadjuteur actuel, ce refus était regardé par les plus zélés sujets de Sa Majesté en Canada, comme une des nombreuses raisons pour lesquelles M. Plessis, dans ce temps, ne pouvait être considéré autrement que dans une position douteuse sous le rapport de sa loyauté à la Grande-Bretagne. "

La conversation suivante, jetée sur le papier immédiatement après une entrevue entre l'évêque Plessis et le

général Craig, l'homme le plus impérieux que le Canada ait jamais eu pour gouverneur, fera mieux comprendre le caractère et les principes de ce prélat. M. Brasseur a pu connaître ce document, qui n'entraît probablement pas assez dans ses idées, pour qu'il le citât.

“ Vous êtes dans une situation désagréable ; ” observa le gouverneur, “ je désirerais qu'elle pût s'améliorer. Vous ne tenez pas le rang qui conviendrait à votre place, et je ne puis vous reconnaître en votre qualité d'évêque, mais il ne dépend que de vous d'être reconnu et autorisé dans vos fonctions extérieures par une commission du Roi. ”

Sur une observation faite par l'évêque :

“ Hé ! à qui prétendez-vous que la nomination aux cures doive appartenir ? demanda Craig.

L'EVEQUE.—“ A l'évêque. Il est le père de famille ; c'est à lui d'envoyer des ouvriers dans son champ. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Oh ! voilà un point que le roi ne cèdera jamais, et si vous n'êtes point convaincu que c'est là une de ses prérogatives royales, je n'ai plus à discuter avec vous..... Je ne vous conseillerais pas de refuser l'institution à celui que le gouverneur aurait appointé au nom du roi, car il serait maintenu nonobstant cela. ”

L'EVEQUE.—“ Vous pourriez le maintenir en possession du temporel d'une cure ; mais ce n'est là que l'accessoire, vous ne pourriez lui donner le pouvoir d'en remplir les fonctions spirituelles.....

LE GOUVERNEUR.—“ Mais croyez-vous donc votre peuple canadien fort attaché à sa religion ? Une personne qui connaît très-bien et depuis longtemps le pays, m'assure que la religion s'y perd insensiblement. ”

L'EVEQUE.—“ D'après mes connaissances, je crois le peuple très attaché à sa religion..... il n'y a point d'article dont il soit aussi jaloux. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Ce qu'il y a de très certain, c'est que, jusqu'à présent, ce pays a été gouverné d'une manière bien op-

posée à l'esprit de la constitution d'Angleterre. Nous laissons faire ici quantité de choses que l'on ne souffrirait dans aucune autre partie des domaines britanniques. Le gouvernement pourrait me faire mon procès sur plusieurs articles, sur lesquels il est démontré que je ne remplis pas ses intentions. Tant que la province a été de peu de conséquence, on a laissé subsister tout cela. Mais enfin elle prend de l'importance..... Il est temps qu'elle soit mise sur le même pied que les autres parties de l'empire. ”

L'EVEQUE.—“ Votre Excellence croit-elle la gloire de l'empire concernée dans la nomination aux cures catholiques du Canada ?.. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Savez-vous bien que vous n'avez pas un seul curé dans tout votre diocèse qui a droit d'instituer une action pour le recouvrement de sa dîme ? Et vous-même, quel maigre revenu avez-vous ? ”

L'EVEQUE.—“ Les revenus sont la dernière chose qu'un ecclésiastique doit rechercher..... Le clergé catholique a souvent prouvé qu'il savait faire des sacrifices en ce genre. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Mais comment pouvez-vous être content d'une existence aussi triste, d'une situation aussi précaire que la vôtre ? ”

L'EVEQUE.—“ A mon âge, au delà du méridien de la vie et dans mon état, on n'aspire pas au plaisir. Je ne prétends à aucun honneur. L'épiscopat dont l'église m'a revêtu est un honneur plus que suffisant pour moi. Enfin quelque maigre et précaire que ma situation semble à Votre Excellence, j'aime mieux m'en contenter ; j'aimerais mieux qu'elle fût encore plus maigre que de donner lieu à mes diocésains de dire que j'ai vendu mon épiscopat, réflexion qui ne manquerait pas d'être faite..... Le gouvernement a laissé mes prédécesseurs depuis la conquête gouverner leur église en toute liberté. Ils ont trouvé dans cette conduite un motif de plus de se montrer zélés pour les intérêts du gouvernement. J'ai suivi en cela leurs traces. Pour m'être prononcé haute-

ment, de vive voix et par écrit dans le même sens, je me suis mis à dos une partie de mes compatriotes. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Souvenez-vous que la religion catholique n'est point établie ici ; elle n'y est que tolérée aux termes de la capitulation de Montréal, et par les termes de cette capitulation, nous ne sommes pas obligés d'y admettre un évêque. ”

L'EVEQUE.—“ Sa Majesté n'a point en cette province un sujet qui lui soit plus dévoué que moi. Cela va jusqu'à la conscience, mais non plus loin ; quant à la suprématie spirituelle, je veux dire à la qualité de chef de l'église, qu'il a plu au parlement d'Angleterre d'attribuer au roi, il est très-certain qu'aucun membre de l'église catholique ne la peut admettre. ”

LE GOUVERNEUR.—“ Nous ne reconnaissons point d'église catholique. ”

L'EVEQUE.—“ C'est sur quoi il ne m'est pas permis d'être de la même opinion que Votre Excellence. ”

LE GOUVERNEUR.—...“ Je ne puis déterminer le moment où la couronne commencera à exercer ses droits sur votre église ; mais je vous répète que ce moment ne saurait être éloigné. S'il arrive que la chose se fasse d'une manière disgracieuse pour l'évêque, vous vous souviendrez qu'il n'a pas dépendu de moi, qu'elle ne tournât à l'avantage de votre place..... Eh quoi ! me laisserez-vous partir du Canada sans me permettre de vous être utile comme je le désirerais ? ”

L'EVEQUE.—“ Ce désir ajoute à ma reconnaissance ; mais je conçois qu'il est difficile qu'il soit rempli, car les conditions malheureusement n'en sont pas admissibles. ”

Fermeté, loyauté fondée sur la conscience, mépris des avantages temporels, et désir de procurer le bien de son église : il nous semble que tous ces sentiments sont suffisamment exprimés par les paroles de l'évêque. Sans bravades, il soutient son indépendance dans les matières religieuses, tout en professant son obéissance aux autorités

constituées dans ce qui est de leur ressort. On ne voit pas qu'il use ici des plus humbles prières, comme le prétend M. Brasseur. Il n'y recourt pas davantage, dans son mémoire présenté au gouverneur Prévost, en 1812, mémoire que l'historien véridique appelle une pétition.

Sir George Prévost ayant prié Mgr. Plessis de lui faire connaître sur quel pied il serait convenable de mettre à l'avenir les évêques catholiques du Canada, le prélat prend occasion d'exposer au gouverneur : ce qu'étaient les évêques du Canada avant la conquête ; ce qu'ils ont été depuis la conquête ; l'état où il serait à désirer qu'ils fussent à l'avenir.

En parlant, dans la seconde partie, de Mgr. Briand, il remarque qu'il exerça les fonctions de l'épiscopat, " avec autant de liberté qu'il en aurait pu avoir sous l'ancien régime, et reçut constamment des différents gouverneurs des témoignages d'une considération distinguée. "

Après avoir parcouru la liste des évêques et cité leur loyauté, il ajoute : " Ils ont été récompensés par la pleine liberté dans laquelle ils ont été maintenus, et même encouragés par les gouverneurs de cette Province, pour l'exercice de leur autorité épiscopale. "

" On ne leur a contesté ni leur juridiction, ni leurs titres d'évêques de Québec, jusqu'à ces années dernières, où des insinuations artificieusement répandues dans les papiers publics, et quelques assertions avancées dans les cours de loi de cette province ont commencé à jeter sur l'exercice et même sur l'existence de l'épiscopat catholique certains nuages..... "

" Il est d'autant plus désirable de voir l'église catholique du Canada et par conséquent ses premiers pasteurs solidement autorisés, que le peuple de cette communion y augmente dans une progression très-rapide ; que de tous les liens qui attachent la masse de ce peuple au gouvernement de S. M. B. celui de sa religion est incontestablement le

plus fort, et qu'il est extrêmement jaloux de la conserver telle qu'il l'a reçue de ses pères, sans altérations. ”

“ Les pouvoirs spirituels que l'évêque exerce, ” continue le prélat dans la troisième partie de son mémoire, “ lui viennent de l'église par la voie du Souverain Pontife. Il n'est laissé à son choix ni de s'en dépouiller en tout ou en partie, ni de les tirer d'une autre source. Mais les fonctions spirituelles ont certains effets extérieurs et civils ; et c'est seulement par rapport à ces effets civils et extérieurs, qu'il sent le besoin d'être autorisé, non à faire plus que n'ont fait ses prédécesseurs, avant ou depuis la conquête, mais à continuer leurs fonctions dans les mêmes principes et avec la même déférence pour les autorités établies, de manière à ne pas rencontrer d'entraves qui troubleraient la liberté dont lui et ses dits prédécesseurs ont joui jusqu'à ce jour. ”

Il demande ensuite : 1o. que lui et ses successeurs soient civilement reconnus comme évêques catholiques de Québec ;

2o. que son coadjuteur, M. B. C. Panet soit aussi reconnu civilement comme tel ;

3o. que l'élection du coadjuteur ait lieu selon les formes jusqu'alors suivies ;

4o. que la propriété du palais épiscopal de Québec soit confirmée aux évêques, et qu'ils puissent transmettre à leurs successeurs évêques les acquisitions qu'ils feront en leur qualité.

Il termine par ces mots : “ Tout occupé du soin de son église, le soussigné croit devoir borner ici ses vœux. Quant à l'influence que pourrait donner à sa place une assignation de revenus. ainsi qu'à l'avantage et à l'utilité qu'il pourrait y avoir dans un pays dont au moins les trente-neuf quarantièmes sont catholiques, que le clergé de cette communion fût représenté par son chef dans les conseils exécutif et législatif, ce sont des objets dont il sent tout le prix, qu'il recevrait avec reconnaissance s'ils lui étaient offerts,

et sur lesquels néanmoins il *s'abstiendra de faire aucune demande particulière*. ”

C'est au lecteur à juger entre Mgr. J. O. Plessis, dont *la mémoire est demeurée après plus de vingt ans, comme celle du plus grand homme qu'ait produit le Canada*, et l'historien, qui est forcé de faire l'aveu qui précède.

(P. 135, v. II.) “ Le ministère britannique désirait lui accorder une pension qui l'aidât à soutenir son rang. on engagea le prélat à présenter une supplique (le mémoire) et il eut la faiblesse de le faire, tant il trouvait douce la faveur de ce gouvernement perfide, lui qui pouvait alors tout demander. mais tout ce qu'il en retira fut une pension de mille livres sterling, et l'autorisation d'ériger quelques nouvelles paroisses dans son diocèse, entre autres celle du faubourg Saint-Roch que le prélat détacha de celle de Québec. ”

La paroisse de Saint-Roch de Québec a été érigée, quatre ans après la mort de l'évêque Plessis, en 1829, et non en 1813. D'ailleurs ce que le prélat acquit fut la bienveillance des gouverneurs, qui protégèrent son église contre les attaques sourdes de la bureaucratie anti-catholique, l'obtention de lettres-patentes pour le Séminaire de Nicolet, le consentement de l'Angleterre à la nomination de quatre évêques suffragants de l'évêque de Québec ; ce sont d'assez beaux résultats quand on considère l'état de gêne où étaient alors tenus les catholiques, dans les autres parties de l'empire britannique. On en jugera par ce qui suit.

Pendant que le Séminaire de Nicolet était ainsi constitué légalement, en conséquence de la protection du gouvernement, un établissement du même genre était détruit dans une province voisine, où les catholiques ne jouissaient pas du même appui. “ M. Edmund Burke. avait tenté d'établir un collège catholique à Halifax, et l'édifice était terminé, lorsque des ordres du gouvernement obtenus par

l'intolérance protestante vinrent en empêcher l'ouverture et l'admission des élèves. " (P. 110, v. II.)

(P. 117, v. II.) " Depuis que l'évêque Hubert avait fait parvenir à Rome la réponse au sujet de l'établissement de plusieurs nouveaux sièges épiscopaux dans le Canada, la Congrégation de la Propagande avait voulu sonder le terrain, en faisant connaître aux évêques de Québec le désir qu'elle aurait eu de voir fleurir un certain nombre de nouveaux évêchés sur les vastes territoires soumis à leur juridiction, et en leur donnant à entendre que Québec pourrait dès lors être érigé en métropole. "

Voilà encore un grief fréquemment reproché aux évêques de Québec par l'auteur : c'est celui qui semble affecter le plus péniblement ses nerfs. Selon lui, ces prélats auraient refusé d'engager le Saint Siège à multiplier les évêchés et les évêques.

Ils y avaient cependant songé, et songé sérieusement ; et s'ils ont tardé à mettre leurs projets à exécution, ils ont agi avec prudence et en vue du plus grand avantage de la religion. Ils attendaient le moment favorable ; aussi ils ont réussi à obtenir le consentement du gouvernement à cette mesure, onze ans avant l'émancipation catholique.

Sans qu'aucune ouverture lui eût été faite à ce sujet par la S. C. de la Propagande, Mgr. Hubert avait conçu le projet de travailler à cette division ; et il en écrivait au Cardinal Antonelli, le 24 octobre 1789 :

" Avant de terminer cette lettre, il est de mon devoir d'exposer humblement à Votre Eminence un projet que j'ai conçu depuis le commencement de ma visite pastorale, et qui n'est encore aucunement divulgué. Le diocèse de Québec..... est d'une étendue très-considérable : ne pourrait-on pas le diviser en deux parties, et ériger par exemple en évêché suffragant ou indépendant du siège de Québec, la ville de Montréal ?..... Je ne demande point sur cette question une réponse définitive..... Seulement, je désirerais sa-

voir si ce projet sera goûté de la cour de Rome..... ; s'il est agréé, j'en poursuivrai l'exécution auprès du gouvernement Britannique..... Un autre motif qui m'engage à poursuivre l'exécution de ce projet, c'est que le gouverneur actuel, Lord Dorchester, est un homme sans préjugés contre les catholiques, et plein de bontés pour les Canadiens..... C'est une circonstance à ménager dans une affaire aussi délicate. ”

Ce que M. B. regarde comme une suggestion du cardinal Gerdil, n'est qu'une réponse à cette proposition de Mgr. Hubert.

Des obstacles à cet arrangement, élevés par des catholiques mêmes, forcèrent l'évêque à différer la mise à exécution de son plan favori.

“ Dans des circonstances aussi difficiles, je n'ai osé ouvrir le projet, que j'avais conçu et que la S. C. avait bien voulu approuver, d'établir en Canada un nouveau siège épiscopal. L'impiété s'étend ici comme en Europe. Peut-être la divine Providence nous procurera-t-elle par la suite des temps moins orageux. ” La date de cette seconde lettre au cardinal Antonelli, 8 novembre 1790, fait connaître l'ère de troubles dans laquelle l'Europe venait d'entrer, et les tempêtes qui allaient assaillir le siège de Pierre. Les communications entre le Canada et Rome étaient devenues hasardeuses et difficiles: les sujets de la Grande-Bretagne ne pouvaient traverser en sûreté le sol agité de la France. Et ce ne fut qu'après la conclusion de la paix, en 1815, que l'évêque Plessis put songer à aller lui-même traiter cette affaire avec les cours de Rome et de Londres. Un voyage qui le mettrait personnellement en rapport, avec les autorités de la cour pontificale et avec les ministres du roi d'Angleterre, lui semblait préférable aux lenteurs d'une correspondance épistolaire. Ayant mûri ses plans et pourvu aux besoins de son diocèse pendant son absence, l'évêque Plessis partit pour l'Europe en 1819.

Dans un mandement du 5 décembre 1822, il annonce à ses diocésains les motifs et le résultat de son voyage.

“ Notre principal objet était d’obtenir une division de ce diocèse, beaucoup trop vaste pour qu’un seul évêque pût le gouverner avec la santé la plus robuste, même assisté d’un coadjuteur aussi édifiant et aussi laborieux que celui que Dieu nous a donné dans sa miséricorde. . . . grâce à notre jeunesse et à une santé longtemps soutenue, nous avons parcouru plus de cinq cents lieues de territoire de l’Est à l’Ouest. . . . Ce fut ce qui nous engagea à solliciter, en 1819, une division du tout en cinq diocèses. . . .

“ Ce plan, extrêmement goûté, suggéré même en partie par la cour de Rome n’entra point dans les idées de celle de Londres, qui consentait bien que l’autorité ecclésiastique fût partagée entre plusieurs, mais voulait que le gouvernement n’eût affaire qu’à un seul. Le S. Siège cédant aux circonstances crut devoir mettre ce diocèse sur le même pied que celui de Wilna en Lithuanie, dont l’évêque a sous lui quatre suffragants. . . . qui se partagent quatre différents districts de son diocèse, et y exercent sous sa dépendance toute la juridiction épiscopale. ”

M. B. remarque (p. 223, v. II.) que si l’on contesta plus tard à M. Lartigue la juridiction incertaine qu’il voulait établir comme évêque auxiliaire suffragant de Québec, “ la faute principale devait en revenir à celui qui avait cru pouvoir ainsi jeter les bases de l’épiscopat à Montréal. ” Se croirait-il donc plus catholique que le Pape, et voudrait-il condamner ce que, pour le plus grand bien de l’église du Canada, le successeur de Pierre crut devoir établir, lorsque les circonstances ne lui permettaient pas de faire davantage ? Nous ne serions pas surpris que la cour de Rome fût aussi accusée de timidité, pour n’avoir pas suivi les plans hardis, que trace dans son cabinet l’historien du Canada. Les évêques de Québec pourraient à bon droit se réjouir d’être condamnés en aussi bonne compagnie.

(P. 117, v. II.) “ Quelque attrait qu’il eût pour les distinctions, l’évêque Plessis..... répondit à la Propagande.... que l’état de l’église catholique en Canada était encore trop précaire et offrait trop de motifs de défiance aux Anglais.... pour qu’ils ne vissent pas de mauvais œil cette église changée en métropole. ”

Il nous semble que l’évêque Plessis, en refusant le titre d’archevêque, parce que son église serait exposée à en souffrir, ne montre pas un attrait bien vif pour les distinctions. Si, comme le dit l’auteur, il s’est trouvé en position d’obtenir tout ce qu’il aurait voulu du gouvernement, pourquoi aurait-il laissé échapper une si belle occasion de satisfaire ses désirs ambitieux, s’il en avait eus ? Mais non ! l’âme de Plessis était trop grande et trop chrétienne pour s’occuper de frivoles distinctions. Modèle de son clergé, il sut pratiquer lui-même l’humilité qu’il recommandait si souvent et si fortement à ses prêtres. Pour l’honneur et la paix de son église, il aurait gaiement sacrifié tous ses titres et sa vie même.

(P. 147, v. II.) “ Partout où Plessis avait porté ses pas, il avait entendu les cris et les plaintes de ces malheureux : il avait sans doute promis de les soulager ; mais le fit-il ? Et d’ailleurs le pouvait-il ? ”

L’écrivain fait ici allusion aux habitants des villages acadiens du Nouveau-Brunswick, de l’île du Prince Edouard et de la Nouvelle-Ecosse. Dans un temps où les prêtres étaient si rares en Canada, que plusieurs desservaient deux et trois paroisses renfermant 3 ou 4 mille catholiques, il était impossible à l’évêque de multiplier les missionnaires, dans les parties de son diocèse où une faible population était éparse sur un immense territoire. Le missionnaire visitait régulièrement, deux fois par année, les différents petits postes qui lui étaient confiés, et qui s’échelonnaient sur une côte de 100 à 150 lieues d’étendue. La création d’un ou de plusieurs évêques, dans ces temps et dans ces lieux n’aurait pas

amélioré la position des catholiques, parce que les nouveaux prélats auraient été, plus que les évêques de Québec, dépourvus de prêtres, et de secours pour subvenir amplement aux besoins des missions. Après la division des diocèses opérée en 1819, le Canada a longtemps fourni, malgré sa pauvreté, des missionnaires aux provinces du golfe Saint Laurent. A plusieurs reprises, Mgr. Plessis et ses prédécesseurs avaient essayé d'attirer des prêtres dans leur diocèse, pour le service des missions ; c'est ainsi que Mgr. Hubert appelait auprès de lui quelques-uns de ces ecclésiastiques estimables que la révolution française avait forcés de s'expatrier. Une vingtaine d'entre eux s'étaient fixés dans notre pays, qu'ils ont édifié, pendant longues années, par leurs vertus et leurs travaux apostoliques. (1)

Vingt prêtres de plus ne pouvaient suffire aux nécessités croissantes d'un diocèse qui aurait pu en employer une centaine. En 1806, Mgr. Plessis s'adressait au général des Jésuites, à Saint-Petersbourg, pour le prier d'envoyer quelques membres de la compagnie au secours des missions de la Nouvelle-Ecosse et du Haut-Canada ; et il n'en put obtenir un seul. Avec la meilleure volonté, pouvait-il faire davantage ? Les nouveaux évêques ont-ils trouvé les moyens de secourir plus efficacement les Acadiens ?

(P. 138, v. II.) “ L'évêque visita tous ces débris (à Louisbourg). Malgré lui, il sentit qu'il avait encore quelque chose de français dans le cœur ; et avant de quitter cette triste plage, il se mit à genoux avec les prêtres qui l'accompagnaient. ”

L'évêque Plessis s'est toujours fait gloire de descendre de ces aventureux enfants de la Normandie et de la Bretagne, qui s'étaient créé une nouvelle patrie au sein des

(1) Le dernier de ces vétérans de la foi, le vénérable J. D. Daulé, vient de descendre dans la tombe, comblé d'années et de mérites, après avoir passé près de 60 ans au milieu des Canadiens.

forêts de la Nouvelle-France, sans renoncer aux souvenirs de la vieille France, leur mère-patrie. Mais il ne regrettait pas que la providence, en séparant la colonie de la métropole, eût mis la première à l'abri des idées philosophiques du 18^e siècle, ainsi que des bouleversements causés par la révolution française. Le Canada, qui sous le *règne de la terreur* aurait vu ses prêtres forcés de s'expatrier, eut le bonheur de servir d'asile à quelques-uns de ceux que la France avait expulsés, et il put conserver en paix sa foi et ses mœurs antiques.

(P. 149, v. II.) “ Un nouveau collège s'était ouvert dans le district de Montréal, dont il devint bientôt la principale ressource : c'était celui de Saint-Hyacinthe d'Yamaska. ”

Nous aimons à reconnaître les services importants que le collège de Saint-Hyacinthe a rendus à la religion, à la patrie et aux lettres ; mais nous ne consentirons pas, comme l'auteur, à oublier la part distinguée que le collège de Messieurs de Saint-Sulpice a prise à l'avancement des études classiques et théologiques dans toute la province.

Au moment où un violent incendie consumait l'église de Saint-Roch, “ l'évêque était accouru sur le lieu du désastre ; son cœur souffrait, mais son œil restait impassible. — Quel malheur ! s'écriait l'un des marguilliers en se tournant vers lui. — C'eût été un bien plus grand mal si vous aviez commis un péché mortel, répondit-il aussitôt. ” (P. 150, v. II.)

Voilà un de ces mots profondément chrétiens devant lesquels on doit se taire, quand on ne sait point les apprécier convenablement. L'auteur n'a su faire ni l'un, ni l'autre. Il a voulu ajouter un commentaire, qui est bien propre à refroidir l'admiration. “ Ce trait, dit-il, peint la tournure de l'esprit de M. Plessis, et ce qui faisait le fond de son caractère. ” M. B. n'a pas cru à propos d'expliquer ce qu'il entend par cette phrase.

(P. 171, 172, v. II.) “ L'évêque Lartigue espérait qu'il pourrait continuer, après son sacre, à résider, comme auparavant, au milieu des prêtres de cette communauté (Saint Sulpice), à laquelle il avait si longtemps été attaché..... Les directeurs et le supérieur de Saint Sulpice lui firent observer..... que la résidence parmi eux d'un prélat, supérieur par sa dignité au supérieur lui-même, était non-seulement incompatible avec les règles de la communauté..... mais encore qu'elle était de nature à menacer l'existence même de la communauté dans l'avenir..... C'était là une conséquence trop visible de cette situation, si elle avait dû exister, et chacun comprenait fort bien que le séminaire de Saint Sulpice aurait été promptement changé en une collégiale, dont les chanoines auraient été les membres de la communauté, ou en une espèce d'abbaye en commande, dont l'évêque aurait été l'abbé commendataire. ”

Que l'on compare cette dernière réflexion, avec celle que l'auteur fait touchant un cas analogue (P. 11, v. II.) : “ Aussi est-ce à dater de l'évêque Briand que les évêques ont commencé à demeurer généralement au séminaire de Québec..... coutume louable qui exista jusqu'en 1847. ”

Nous ne suivrons pas M. B. dans le détail des contradictions qui furent suscitées à l'évêque de Telmesse après son sacre ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'elles s'appuyaient, non pas sur le droit canon tel qu'il est entendu à Rome, mais sur les interprétations qu'en ont données les parlementaires de France. L'opposition ne renfermait dans son sein que peu de prêtres des campagnes, et ne présentait rien de bien formidable hors de la ville de Montréal.

“ La mort inattendue de Plessis plongea dans un deuil général les villes et les campagnes. Malgré lui quelquefois, mais néanmoins toujours avec son concours, de grandes choses s'étaient opérées durant son épiscopat, à l'avantage de l'église en Canada. ” (P. 179, v. II.)

Ne pouvant louer sincèrement un évêque de Québec, l'historien trouve à chaque instant le moyen de contredire, lorsqu'il revient à lui-même, les aveux favorables que la force des choses lui a arrachés. Que signifie cette observation : " malgré lui, mais toujours avec son concours ; " comment expliquer ces contradictions manifestes dans la description du caractère de l'évêque Plessis ? Tantôt c'est un homme qui se fait connaître par sa raideur et son inflexibilité, qui fait devant son regard trembler tous ses subordonnés, qui prend d'une main ferme la conduite de l'église du Canada, qui fait plier toutes les volontés devant la sienne, qui déploie une louable énergie dans des circonstances où il pouvait croire son église menacée ; tantôt il a besoin de s'entourer d'hommes qui le poussent et le secondent, il est plein de souplesse, de préjugés timides ; et il n'a manqué d'être un grand homme que parce qu'il n'a pas eu assez d'énergie et qu'il s'est laissé dominer par des craintes serviles. L'auteur semble porté tour-à-tour à le louer ou à le blâmer, suivant que la vérité ou les préventions prennent le dessus dans son esprit.

Qu'on lise la page 123, v. II, dictée dans un bon moment, et l'on se convaincra que peu d'hommes ont été plus dignes que Plessis de remplir les sublimes fonctions de l'épiscopat, et que les Canadiens peuvent à bon droit le proclamer le premier homme de leur pays. En quelque partie de la chrétienté que la providence eût voulu lui assigner un siège épiscopal, il aurait été un grand et illustre évêque.

L'historien a fait un mauvais choix des conseillers étrangers dont il l'entoure, et à qui il attribue une partie de sa renommée. " Tels furent, dit-il, p. 179, v. II, Edmund Burko, de la Nouvelle-Ecosse, M. MacDonell, de Kingston, l'abbé Lejamtel, les deux frères Desjardins, MM. Robert, Maguire, etc..... " Plessis devint évêque de Québec en 1806 ; et Edmond Burke, était passé en 1801 dans la Nouvelle-Ecosse, où il est demeuré jusqu'à sa mort ; M. Mac-

Donell résidait à 240 milles de Québec ; M. Desjardins, l'aîné, était parti pour la France en 1802 ; M. Lejamtel, missionnaire au Cap-Breton, ne vint résider en Canada que dans l'année 1817, époque à laquelle il fut nommé curé de Bécancour, à 90 milles de la ville épiscopale ; ce vénérable missionnaire d'ailleurs n'était pas homme à conduire un diocèse ; M. Robert, comme nous l'avons dit, était canadien. Sur la liste des conseillers de l'évêque, telle que présentée par l'auteur, il ne reste que M. Desjardins, le jeune, et M. Maguire, qui tous deux étaient dignes de la plus grande confiance, mais qui n'ont jamais prétendu partager la renommée de Mgr. Plessis. Le prélat aimait à les admettre dans ses conseils avec quelques autres prêtres estimables, MM. Turgeon, Demers, Parant, etc.... ; mais il n'acceptait d'eux que des avis ; les décisions étaient réservées au jugement de l'évêque, et étaient mises à exécution par la force de *cette volonté qui faisait plier toutes les autres.*

(P. 182, v. II.) “ A peine l'archevêque Plessis eût-il rendu le dernier soupir qu'un courrier portant la nouvelle de sa mort fut expédié à l'évêque de Salde, son coadjuteur..... Le clergé se réunit et trois noms furent présentés au gouverneur, selon la coutume adoptée auparavant ; celui de M. Demers..... de M. Turgeon..... et de M. Signay, curé de Québec.... Il fallait trouver le moyen d'imposer au Canada un évêque qui n'eût pas, lorsque l'occasion s'en présenterait, toute la force d'âme nécessaire pour réclamer les siens et ceux de son peuple..... En présence du refus de M. Demers, le gouverneur-général n'eut donc autre chose à faire qu'à écarter M. Turgeon, que l'on pouvait redouter comme ayant encore trop de caractère ; et le lendemain de l'installation de M. Panet comme archevêque de Québec, celui-ci présenta M. Joseph Signay, pour son futur coadjuteur. ”

M. Brasseur cherche toujours à ramener sa thèse favorite : que les évêques étaient imposés au diocèse de Québec par le

gouvernement. Or cette élection est la meilleure preuve du contraire. Voici les faits tels qu'ils se sont passés ; on pourra les comparer avec le récit de l'auteur.

Au moment où Mgr. Plessis mourut, l'évêque de Salde était à Québec depuis plusieurs jours, travaillant à déposer sa charge de coadjuteur sur des épaules plus jeunes. Les deux prélats avaient déjà proposé deux noms, ceux de M. Jérôme Demers et de M. Turgeon, qui avaient été agréés par le gouverneur lorsque le décès inattendu de Mgr. Plessis força l'évêque de Salde à monter sur le siège de Québec.

Un troisième nom fut alors ajouté par Mgr. Panet, aux deux premiers déjà désignés pour la coadjutorerie ; ce fut celui de M. Signay. M. Demers refusa péremptoirement ; M. Turgeon fut ensuite vivement pressé d'accepter la mitre et par l'évêque et par le gouverneur, qui lui adressa à ce sujet une lettre extrêmement flatteuse. Un second refus aussi formel que le premier vint encore briser les espérances du clergé. Enfin, M. Signay, troisième sur la liste, se décida à ne pas refuser, après avoir montré beaucoup d'hésitation. Cette exposition réelle des faits prouve bien que le choix de l'évêque était admis sans difficulté par le gouverneur.

L'auteur avoue lui-même (p. 116, v. II.) que le choix de M. Panet avait été fait non par un gouverneur, mais par Mgr. Plessis. On voit que la proposition générale (p. 19, v. II.) " que tous les évêques et archevêques de Québec depuis l'abbé Briand ont été choisis par les gouverneurs du Canada, " éprouve une exception, toutes les fois qu'une nomination a lieu. Il est étonnant que les archives de l'évêché de Québec contredisent aujourd'hui ce qu'elles ont appris à M. Brasscur. En consultant les documents officiels, en effet, voici ce que l'on découvre :—M. Briand fut choisi pour évêque le 11 septembre 1764, par le chapitre de Québec. " Le 2 janvier 1785, Mgr. Desgly annonçant l'élection de M. Hubert, écrit au Souverain Pontife, que le choix qu'il a fait " de ce prêtre pour son coadjuteur a été reçu aux

applaudissements du clergé et de tout le peuple, et avec l'agrément du gouvernement. ” Mgr Hubert, le 19 juin 1788, informe le cardinal Antonelli, “ qu’ayant jeté les yeux sur M. C. F. Bailly de Messein, prêtre Canadien, qui depuis 22 ans, a servi dans le diocèse et dans les missions sauvages en qualité de grand-vicaire, il a eu la satisfaction de voir lord Dorchester entrer dans ses vues. ” Après la mort de M. Bailly, le même prélat, dans une lettre au cardinal Antonelli, en date du 13 juin 1794, déclare que lord Dorchester lui a laissé toute liberté de choisir M. Pierre Denaut pour son coadjuteur. Une influence puissante, celle du Prince Edouard, était exercée pour empêcher que le nom de M. Plessis ne fût présenté à l’approbation du Saint Siège pour la coadjutorerie de Québec. Malgré cette opposition, Mgr Denaut faisait agréer au gouvernement l’homme que la voix publique désignait comme le plus digne de l’épiscopat ; et le 20 septembre 1797, il informait le cardinal Gerdil de son heureux succès : “ La providence a eu soin de l’église du Canada ; j’ai obtenu pour coadjuteur un sujet versé dans les affaires ecclésiastiques, connaissant bien le diocèse..... et possédant d’ailleurs la confiance de la plus saine partie du clergé et l’estime des peuples. Il est prêtre-curé de la paroisse de Québec..... et se nomme Joseph-Octave Plessis. ” M. Turgeon a été proclamé coadjuteur élu par Mgr Signay, au moment où ce prélat prenait possession du siège épiscopal de Québec. Lorsqu’on apprit en Canada que quelques personnes s’opposaient en cour de Rome à cette nomination, d’un bout à l’autre de la province le clergé s’empressa de signer une requête au Souverain Pontife, demandant que ce choix fut confirmé. M. Turgeon était donc l’élu du clergé. Nous avons parcouru la liste des évêques qui ont gouverné le diocèse de Québec ; nous avons examiné les documents relatifs à leur élection, et à leur administration ; et sauf un ou deux cas douteux, nous ne trouvons rien qui vienne à l’appui de cette proposition de l’auteur : “ Plusieurs de ces choix

furent forcément imposés au clergé, et toutes les nominations, à peu d'exceptions près, eurent pour objet les membres de ce clergé les moins capables de soutenir le poids de l'épiscopat, et faits plutôt pour en déconsidérer le caractère auguste aux yeux des catholiques aussi bien que des protestants. ”

(P. 183, v. II.) “ Aussi vit-on que le clergé dans le diocèse de Québec, depuis la mort de l'archevêque Plessis, se laissa vivre sans oser faire le moindre mouvement qui pût le réveiller de cet engourdissement mortel.—(P. 236, v. II.) Le diocèse de Québec se laissait vivre et végétait comme une plante sans sève depuis la mort de Plessis. ”

Et pourquoi le clergé canadien ne se serait-il pas laissé vivre? Il fait bon jouir de la vie lorsqu'elle est forte et vigoureuse, comme celle que l'évêque Plessis avait soufflée au sein de son église. Le puissant balancier mis en mouvement par son génie catholique a continué sa marche; il suffisait à ses successeurs d'empêcher qu'une main ennemie ou malhabile n'arrêtât les rouages si sagement combinés. C'est ce que comprirent MM. Panet et Signay; et les résultats ont prouvé leur prudence et leur discernement. Ils n'eurent qu'à donner des conseils, dictés par leur vieille expérience, et à laisser faire les agents actifs et intelligents qui étaient déjà à l'œuvre. Par ce moyen, le bien s'est opéré, sous la protection de Dieu, dans le silence et dans la paix.

Pendant l'épiscopat de ces deux prélats, des œuvres nombreuses ont été exécutées et menées à bonne fin. Le nouveau séminaire de Nicolet a été élevé; bâti presque entièrement à leurs frais, cet édifice est peut-être le plus grand qu'il y ait dans le Bas-Canada. Le collège de Sainte-Anne a été fondé et a prospéré rapidement; des écoles confiées aux soins des frères des Ecoles Chrétiennes ont été établies à Québec et aux Trois-Rivières; plusieurs couvents ont été bâtis et ouverts pour l'éducation des filles à la Baie Saint Paul, à Sainte Croix, à Saint-Roch de Québec, etc. Plus de cinquante paroisses nouvelles ont

été érigées, chacune desquelles possède aujourd'hui son église et son presbytère ; plusieurs missions ont été instituées soit pour les sauvages, soit pour les canadiens employés à la coupe des bois. Des retraites paroissiales ont été données dans toutes les parties du diocèse, par le clergé des campagnes, qui trouvait malgré son *engourdissement mortel*, assez de force dans son zèle, pour unir aux fonctions pastorales les travaux pénibles des retraites ; l'association de la propagation de la foi a été introduite et recueillie, chaque année, pour les missions, une somme de près de quarante-cinq mille francs. Dans le but d'empêcher les jeunes gens d'émigrer aux Etats-Unis, où parmi les protestants ils auraient été exposés à perdre leur foi, le clergé a organisé trois compagnies de colonisation, qui fournissent à la population surabondante des anciennes paroisses les moyens d'acquérir des terres et de les défricher ; ces compagnies ont eu le plus grand succès, et ont servi à améliorer le sort de beaucoup de familles. Enfin, la société de tempérance a été fondée et compte, dans les seuls districts de Québec et des Trois-Rivières, environ 200,000 membres. Les bons effets produits par cette institution sont si remarquables que, dernièrement, un journal protestant avouait que les délits se multipliaient dans une proportion effrayante dans le Haut-Canada protestant, tandis que le nombre en diminuait considérablement dans le Bas-Canada, malgré l'accroissement rapide de la population.

Aussi cet *engourdissement mortel du clergé de Québec* paraît si plein de vie aux habitants des campagnes que dans leur langage moins poli, mais plus vrai que celui de M. Brasseur, ils répètent souvent : " on ne sait pas où ils s'arrêteront ; mais depuis vingt ans les curés se donnent terriblement de la peine. "

(P. 191, 192, v. II.) " Comme le clergé n'avait jamais osé faire de réclamations directes à l'égard des biens des récollets et des jésuites, il était bien aise de s'opposer maintenant à ce qu'il croyait être une ruse du gouverne-

ment pour spolier le séminaire de Saint Sulpice. Quelques motifs de jalousie, et le désir de contrecarrer les Sulpiciens, dans les plans qu'ils avaient cru devoir adopter prudemment, entrèrent peut-être bien aussi pour quelque chose dans les démarches du clergé.... En conséquence un mémoire vigoureux, composé par l'évêque de Telmesse, et signé par tous les membres du clergé canadien, fut présenté à Londres par M. Maguire.... qui fit surtout ressortir aux yeux du ministère anglais toute l'impopularité de cette transaction. ”

Depuis long-temps les biens considérables du séminaire de Montréal excitaient la convoitise de quelques-uns de leurs censitaires protestants, qui auraient aimé à partager les dépouilles de cette institution catholique. Ces projets de spoliation avaient été déconcertés par un mémoire que l'évêque Plessis présenta à la cour de Saint-James, en 1819, et qui avait produit le meilleur effet. L'agitation de cette mesure s'était renouvelée après la mort de l'illustre prélat. A la vue de l'opposition qui se manifestait contre eux et qui les accusait de posséder trop de richesses, messieurs de Saint Sulpice envoyèrent à Londres deux des membres les plus distingués de leur communauté, chargés de proposer au ministère un arrangement pour la cession de leurs seigneuries, en retour desquelles le gouvernement britannique consentirait à leur payer une rente annuelle. Toutefois avant de conclure définitivement ce compromis avec le ministère, les deux mandataires du séminaire voulurent avoir le consentement du Saint Siège, pour un acte qui était regardé comme une aliénation de biens ecclésiastiques. Pendant qu'ils étaient à Rome, la nouvelle des négociations alors pendantes à Londres, et entamées à l'insu des évêques du Canada, transpira dans la province, où elle causa beaucoup d'alarmes aux catholiques. C'était, en effet, reconnaître tacitement que les droits du Séminaire de Montréal à la jouissance de ses propriétés n'étaient

point clairement établis, puisqu'on recourait à un compromis. L'une après l'autre, les institutions religieuses pouvaient être attaquées dans la possession de leurs biens, si un précédent aussi déplorable avait lieu. Des rentes fournies par l'état auraient assujetti les communautés aux caprices du gouvernement civil, qui dans l'occasion aurait trouvé le moyen de satisfaire sa mauvaise humeur en différant les paiements, ou même en en retranchant une partie. On citait plusieurs pays où le clergé, après avoir été forcé d'échanger ses possessions territoriales contre des rentes sur l'état, avait été réduit à la misère par le mauvais vouloir des gouvernants, ou par suite d'embarras dans les finances publiques. D'ailleurs, le séminaire de Montréal avait rendu trop de services à la province, pour qu'on lui permît de se sacrifier ainsi, dans la vue d'obtenir de ses ennemis une paix qui ne lui aurait pas été accordée ; car une fois la spoliation commencée, on ne se serait pas arrêté en si beau chemin.

Tout le clergé catholique du Canada, ayant à sa tête les évêques de la province, adressa donc une requête au gouvernement impérial, pour réclamer contre cette transaction forcée et injuste. En 1829, deux délégués, MM. Maguire et Tabeau, se rendirent à Rome et à Londres, pour soutenir les représentations du clergé. Eclairée sur le caractère de cette cession, la cour pontificale refusa de la sanctionner. Le ministère anglais ne se rendit pas aussi facilement, quoiqu'une requête, remarquable par la largeur des vues et la noblesse des sentiments, lui eût été présentée en 1830, par la chambre d'assemblée du Bas-Canada, au soutien des protestations du clergé. L'affaire traîna encore pendant quelque temps. L'évêque Panet, dont la fermeté était inébranlable lorsqu'il avait une fois pris son parti, adressa en 1832 à lord Aylmer un mémoire, dans lequel il soutenait la justice de laisser le séminaire de Montréal dans la jouissance de toutes ses seigneuries.

“ Intéressé comme je le suis, ” disait le prélat, “ à la conservation des biens ecclésiastiques de mon diocèse, je croirais manquer aux devoirs de ma charge, si je ne faisais mes efforts pour les conserver à ceux que je ne puis m’empêcher de regarder comme leurs légitimes possesseurs. . . .

“ V. E. me permettra de lui faire passer une copie d’un mémoire que mon digne prédécesseur, Mgr. J. O. Plessis, présenta en 1819 à lord Bathurst, sur l’affaire qui fait l’objet de ma présente lettre. Ce prélat, dont la mémoire sera toujours chère aux Canadiens, prévoyait dès cette époque les maux qui résulteraient pour la province, de la mesure qu’on désire amener aujourd’hui à conclusion. A son exemple, je prie Dieu qu’il termine ma carrière, avant d’avoir à déplorer les suites d’une transaction qui, si elle a lieu, ne pourra qu’être funeste à la religion, et désavantageuse à la province, et à laquelle ma conscience ne peut me permettre de prêter jamais les mains. ”

Devant cette formidable opposition de toute la province, le projet fut enfin abandonné et le séminaire de Montréal demeura en possession de ses biens.

On comprendra par l’énergie déployée dans cette lutte, que le sommeil de l’église du Canada ne la dépouillait pas de sa force vitale. Depuis long-temps, l’historien accuse les Canadiens d’apathie et d’une soumission trop humble aux ordres du gouvernement ; il prétend que le clergé n’a pas su réclamer les biens des religieux. Eh bien ! voici une réclamation de biens ecclésiastiques, faite en bonne forme, et couronnée de succès parce qu’elle était appuyée sur les traités. Qu’en pensera M. B. ? On ne le devinerait jamais. Si le clergé canadien a maintenu le séminaire de Saint Sulpice dans la possession de ses biens, c’est qu’il y était peut-être porté *par quelque motif de jalousie et par le désir de contrecarrer les Sulpiciens dans leurs plans.* Il faut avouer que les membres du clergé canadien s’y pre-

naient fort mal pour satisfaire leur jalousie, puisqu'ils travaillaient à maintenir le séminaire de Saint-Sulpice dans la possession de ses biens.

Tout en portant ce jugement, l'auteur continue d'accuser le même clergé de n'avoir jamais osé faire de réclamations directes à l'égard des biens des jésuites. Cependant des documents, déposés aux archives de l'archevêché de Québec, prouvent que depuis 1762, le peuple et les prêtres du Canada ont présenté au gouvernement sept ou huit requêtes, pour obtenir que ces biens fussent rendus à leur destination primitive, le soutien de l'éducation et l'entretien des missions. Nous citerons celles que nous avons trouvées. En 1764, requête des Canadiens au gouverneur Murray ; en 1765, requête de M. Briand à George III ; en 1767, représentations de Mgr. Briand au gouverneur ; mémoire présenté, en 1787, à Lord Dorchester ; requête de l'évêque au gouverneur en 1790 ; requête des évêques au gouverneur le 20 octobre 1838 ; une autre le 12 juin 1843 ; requête des évêques et du clergé au parlement provincial, 12 juin 1846.

(P. 275, v. II.) “ Tandis que Québec cherchait à se faire oublier par sa timidité et par son inaction dans le mouvement religieux que l'évêque de Montréal imprimait au Canada, avec le spectacle des grandes choses que ce prélat zélé entreprenait dans l'esprit du développement intellectuel qui est la sève véritable du catholicisme, le vicariat apostolique du Haut-Canada, érigé en siège épiscopal, étendait de plus en plus sa vivifiante influence. ”

Nous avons inutilement essayé de comprendre, ce mouvement que l'évêque de Montréal imprime avec le spectacle des grandes choses que ce prélat entreprend dans l'esprit du développement intellectuel qui est la sève véritable du christianisme.

On demandait à un individu, connu à Québec sous le nom de philosophe Gosselin, s'il pouvait expliquer les

causes d'une brillante aurore boréale qui avait paru la veille. " Rien de plus simple, " répondit le philosophe, " c'est le combat des splendeurs. " Cette réponse renferme l'explication la plus intelligible qu'on puisse donner de la phrase de l'historien : " rien de plus simple ; c'est le combat des splendeurs. " On y entrevoit pourtant, au milieu de ce langage nuageux, une attaque contre le clergé de Québec. C'est un spectre qui poursuit l'historien jusqu'au milieu de ses plus beaux rêves.

(P. 256, v. II.) " Ce n'est que lorsque l'évêque de Montréal eut appelé dans son diocèse les anciens civilisateurs du Canada ainsi que les Oblats de Marie Immaculée, que les missions si long-temps délaissées, et celles des territoires du Nord-Ouest commencèrent à concevoir quelques espérances. "

Les missions n'ont jamais été oubliées, ni délaissées par les évêques du Canada ; plusieurs d'entr'eux ont pu même se glorifier du titre d'évêques-missionnaires. Avant la conquête, les Jésuites avaient étendu leurs courses apostoliques dans une grande partie de l'Amérique du Nord ; le séminaire de Québec était chargé de missions, aux Illinois, sur le Mississipi et dans l'Acadie, missions auxquelles il continua de pourvoir jusques vers l'année 1789. Mgr. Hubert, avant d'être évêque, avait été missionnaire aux Illinois et au Détroit, d'où il avait rapporté les fièvres tremblantes. Les évêques de Québec pourvoient autant qu'ils le pouvaient aux besoins spirituels des catholiques de Terre-Neuve, du Cap-Breton et de l'île du Prince Edouard. En 1818, Mgr. Plessis établissait la mission de la Rivière Rouge, à plus de 600 lieues de Québec. Les deux premiers missionnaires, M. M. Provencher et Dumoulin, étaient chargés de visiter les postes tenus par les Canadiens et les Métis, et d'évangéliser les tribus sauvages. Dans cette colonie de la Rivière Rouge, à mesure que les circonstances le permettaient, de nouveaux missionnaires se joignaient aux pre-

miers, ou remplaçaient ceux qui étaient usés par leurs longues et pénibles courses, la mission s'étendant entre les Montagnes Rocheuses et le Lac Supérieur, et depuis les sources de la Rivière Rouge jusqu'aux affluents de la Baie d'Hudson.

Il y a plus de 15 ans que M. M. Proulx et Charest, prêtres séculiers, ouvraient des missions chez les sauvages qui habitent les bords du Lac Huron. En 1835, M. M. de Bellefeuille et Dupuy, commençaient à évangéliser les familles sauvages aux environs des lacs Témiscaming et Abbitibi ; la seconde année de sa mission M. de Bellefeuille mourait encore jeune, à la suite des fatigues du voyage. Dès l'année 1837, M. Dumoulin remontait le Saint Maurice, jusqu'aux postes de Warmontashingue et d'Obedjiwan, et réunissait autour de lui les Têtes-de-Boule, avides d'entendre la parole de Dieu et de recevoir le baptême. M. M. Decoigne et Lévêque parcouraient en 1839 les établissements du Saguenay, où dans les années suivantes ils furent remplacés par M. Pouliot ; les postes du Roi et la côte du Labrador étaient visités chaque année par des prêtres. En 1838, M. M. Blanchet et Demers, traversaient les Montagnes Rocheuses et allaient planter le signe de la rédemption sur les bords de la Columbia, et aux rivages de l'Océan Pacifique, à 1500 lieues de Québec. Lorsque le R. P. de Smet arriva dans l'Orégon, il fut tout étonné d'apprendre que déjà il avait été devancé dans ces lieux, par des prêtres venus du Canada.

Ces détails serviront à faire connaître que les missions du Canada n'avaient pas été négligées par les évêques de Québec. Leur sollicitude pastorale les avait engagés à pourvoir aux besoins spirituels des indigènes, autant que le leur permettaient la rareté des prêtres, et les nombreuses demandes faites par les nouvelles paroisses.

Les Oblats de Marie Immaculée arrivèrent dans le pays, précédés de la réputation bien méritée qu'ils s'étaient acquise par le succès de leurs missions dans le midi de la France.

Les Jésuites rentraient dans leur patrie ; leurs pieds foulèrent partout le sol qui avait été si fructueusement arrosé des sueurs et du sang de leurs prédécesseurs ; partout ils rencontraient des monuments et des lieux qui leur rappelaient l'héroïsme chrétien des Jogues, des Brébeuf, des Lallemant, des Bressani ; dans la mémoire du peuple ils trouvaient tout vivant le souvenir des vertus d'un Glapion, d'un Casot, d'un LaBrosse. Les Jésuites et les Oblats étaient de puissants auxiliaires, qui venaient partager les travaux des prêtres séculiers, dans le champ du père de famille. Pionniers de la foi, les missions leur appartenaient ; ils les reçurent avec joie, des mains des zélés missionnaires qui remplissaient avant eux ce pénible ministère. En rendant témoignage aux mérites de leurs devanciers, ils ont hautement reconnu que les missions n'avaient pas été délaissées par les évêques du Canada.

Nous devons clore nos observations, qui se sont étendues bien au delà de toutes nos prévisions. Nous avons prouvé suffisamment que M. Brasseur ne connaît ni le Canada, ni l'histoire du Canada, qu'il a cruellement défigurée dans son ouvrage ; nous avons démontré en citant des documents authentiques, que ses accusations malveillantes contre l'épiscopat de notre pays ne reposent sur aucun fondement solide, et que l'église du Canada peut à bon droit se glorifier de la fidélité et du zèle de ses pasteurs, aussi bien que de la foi et de la docilité de leur troupeau. A l'honneur de cette église, nous aurions pu décrire les larges développements donnés à nos institutions catholiques dans le Bas-Canada par les Lartigue, les Turgeon, les Bourget. Mais ce champ était trop vaste pour entrer dans le cadre étroit que nous nous étions tracé.

En somme ; cette petite église du Canada, qui en 1763, ne renfermait que 70,000 fidèles, qui ne possédait qu'un petit nombre de prêtres, qui se trouvait privée de son premier pasteur alors qu'elle passait sous la domination d'une puissance protestante, a jeté de profondes racines dans le sol,

elle a étendu ses rameaux, et produit des fruits abondants de sanctification. A la mort de Mgr. Signay, le Canada catholique possédait 1 archevêché ; 4 évêchés ; 572 prêtres ; plus de 100 étudiants en théologie ; 900,000 membres de l'église ; 1,800 élèves recevant une éducation collégiale dans onze institutions ecclésiastiques ; 3 ordres religieux s'occupant de l'instruction primaire des garçons ; 4 maisons de Jésuites et 3 d'Oblats ; 50 communautés de filles chargées de l'instruction des enfants de leur sexe, du soin des malades et des orphelins ; 400,000 membres de la société de tempérance, etc., etc.

Deux nouveaux évêchés viennent d'être établis ; et une université liée avec le séminaire de Québec a été érigée l'année dernière, en vertu d'une charte royale, dans laquelle la reine Victoria " nomme le Très-Révérend Archevêque de Québec," seul visiteur de cette institution.

Voilà des œuvres dues en grande partie aux évêques et aux prêtres du Canada, instruments de la miséricorde de Dieu envers notre patrie.

Notre cœur a été profondément attristé, lorsque nous avons lu l'ouvrage de M. Brasseur sur le Canada, et que nous l'avons vu revêtu de l'approbation d'un prélat, que nous regardons à bon droit comme une des lumières de l'épiscopat français. Notre devoir était tracé ; Canadien, nous ne pouvions nous taire, lorsqu'on arrachait au Canada ce qui lui fait le plus d'honneur, sa fidélité inviolable à défendre les droits de la religion catholique ; prêtre, aurions-nous pu demeurer spectateur muet des insultes prodiguées à nos pères et à nos frères dans le sacerdoce ? Nous avons encore une raison toute personnelle de réclamer en faveur de la vérité.

La mémoire de Mgr Plessis, sacrée pour tous les Canadiens, nous est particulièrement chère. Il a été pour nous un bienfaiteur et un père ; sa main bienveillante a été bien des fois étendue sur notre tête pour nous bénir ; au commencement de notre carrière ecclésiastique, nous avons eu le bonheur de vivre

auprès de lui, et nous avons appris à l'aimer et à le vénérer profondément. Le respect et la reconnaissance nous commandaient de repousser les injures adressées au protecteur et au guide de nos jeunes années.

Ne connaissant pas personnellement M. Brasseur, nous avons voulu savoir quelle autorité pouvait être attachée à ses titres, et quelle confiance méritaient ses écrits. Nos renseignements, puisés à des sources toujours respectables, et souvent officielles, nous ont convaincu que les titres accolés à son nom n'ajoutaient rien à l'autorité de l'historien. En parcourant son ouvrage, nous avons reconnu que cette " Histoire du Canada, " dénotait une grande légèreté dans son auteur, était écrite dans un mauvais esprit et fourmillait de graves erreurs.

Les reproches injustes adressés au clergé de Québec nous ont prouvé que l'écrivain a oublié la bienveillance qui lui a été témoignée, à son arrivée en cette ville, par les prêtres canadiens et surtout par ceux du séminaire. Engagé à se rendre à Québec par un de ses amis, membre de cette maison, M. Brasseur s'était trompé sur la portée de cette invitation ; il reconnut à Québec qu'elle n'avait pas été faite au nom du séminaire. Sa position était embarrassante ; il en fut tiré par les offres généreuses des directeurs de cette institution. Le retour leur est arrivé avec l'*Histoire du Canada* par l'ancien professeur d'Histoire Ecclésiastique au séminaire de Québec.

Nous terminons notre travail sans avoir épuisé la matière. Si nous avons été parfois sévère dans nos observations, on voudra bien remarquer que nous avons le droit et les moyens de l'être davantage.

J. B. A. FERLAND, P^{TR}E.

NOTA.—En parcourant les " Lettres sur l'Amérique, " publiées, il y a environ deux ans, par M. X. Marmier, nous nous sommes convaincu de nos yeux que M. Brasseur est plagiaire,

sur une grande échelle. Huit pages de Marmier (160, 168. v. I.) ont été transportées, toutes vivantes, dans l'histoire du Canada, où elles forment le commencement du chapitre 17e. v. II. La description de Québec, occupant plus de deux pages, est aussi copiée littéralement, sauf quelques mots changés dans chaque phrase. (Marmier, v. I pp. 142, 143, 144, 145. Hist. du Canada. v. II pp. 206, 207, 208, 209.) Or, ces changements servent à gâter le texte original. Ainsi, M. Marmier représente le Saint-Laurent, qui "s'en va, avec ses chaloupes, ses goëlettes, ses bâtiments à trois mâts se marier à la mer, comme un roi dans toute la pompe de son pouvoir;" tandis que l'historien du Canada nous le montre, "*partant de Québec avec ses goëlettes, ses bricks à trois mâts, ses navires de tout bord pour s'unir à la mer, etc.*" Dans nos observations, nous avons appelé l'attention du lecteur sur cette phrase. Plusieurs autres passages, extraits des "Lettres sur l'Amérique," servent encore à prouver que M. B. s'est enrichi des dépouilles de M. Marmier, qui connaît mieux notre pays, et qui a su rendre justice à l'Église et au peuple catholique du Canada.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter ici quelques notes précieuses, que nous venons de recevoir d'hommes avantageusement connus par leurs recherches sur l'histoire du Canada.

1er volume.—p. 15.—"Les Hurons forment la peuplade du Sault Saint-Louis." Cette mission n'a jamais été composée que d'Iroquois; elle ne fut établie que 20 ans après la défaite et la dispersion des Hurons.

Les détails donnés dans cette page et les suivantes sur les mœurs des nations sauvages fourmillent d'inexactitudes, et sont à tort représentés comme communs à tous ces peuples.

P. 29.—La première chapelle des Récollets n'était pas au lieu où est aujourd'hui la cathédrale.

—L'auteur avance à tort que le P. LeCaron pénétra *au sein même de la terre des Mohawks*. Il n'entra pas sur le territoire

des Iroquois; bien moins encore sur celui des Mohawks, qui était pour lui le plus éloigné des cinq cantons Iroquois.

— Si l'auteur eut visité les terres des Wyandots, il se serait convaincu facilement que, là comme ailleurs en Canada, les landes sont inconnues.

— P. 30, 31..... Il y a dans ces pages une confusion complète des époques et des lieux.

— P. 43.—La distance de Québec aux Hurons est à peine de 220 lieues, et non de 300. C'est une erreur, comme tant d'autres que l'auteur a copiées dans Bancroft, ou dans d'autres écrivains modernes, sans remonter aux sources.

P. 44.—En arrivant chez les Hurons, les Jésuites *ne formèrent pas de nouvelles peuplades*.. Ils s'établirent dans l'ancien village de Ihonatiria, qu'ils nommèrent Saint-Joseph. Les villages *Saint-Louis* et *Saint-Ignace* n'étaient aussi que d'anciens villages hurons mis sous la protection des saints.

P. 46.—La résidence de *Sainte-Marie des Hurons* n'était ni un village, ni une mission, mais simplement une maison qui servait aux missionnaires de centre d'action et de lieu de retraite.

— Le *Matchedash* n'unit pas le lac Simcoe au lac Huron; c'est la *rivière Severn*.

— La résidence de Sainte-Marie n'était pas sur le *Matchedash*, mais sur la rivière *Wye*, où on peut encore voir ses ruines.

Toutes ces erreurs sont copiées dans Bancroft.

P. 53.—La fondation de Montréal date de 1642, et non de 1641.

P. 56.—“ A 15 à 16 lieues de Québec. ” Cette erreur typographique qui se trouve dans Charlevoix, aurait été facile à rectifier si l'auteur avait réellement remonté aux sources, comme il paraît le faire entendre. Il faut lire 45 ou 46 lieues.

P. 64.—Le village où mourut le P. Daniel est différent de celui où les Jésuites annoncèrent d'abord l'évangile, quoique tous deux aient porté le nom du même saint.

P. 69.—Les Hurons ne demandèrent jamais d'être reçus à Sillery, qui était une mission Algonquine. Ils furent placés à l'île d'Orléans, puis à Notre-Dame de Foye, et enfin à Lorette.

P. 72.—Le P. Chaumonot n'était pas Italien, mais Français et natif de Bourgogne. Il existe de lui à Québec une longue biographie écrite par lui même.

P. 75.—L'auteur cite comme autorité *Jean Lequien*. Il est bien certain qu'il n'a pas remonté à cette source *qui n'existe pas*. Il a encore copié cette citation, sans la vérifier. Il voulait dire *Jean DeQuen*.

P. 122.—L'auteur place les Hurons fugitifs au *Nord* du Lac Supérieur. Pour être exact, lisez au *Sud*.

P. 133.—*Mohawks*.... Tout en affectant un grand mépris pour tout ce qui vient des Anglais, l'historien rejette les noms donnés par les Français aux nations sauvages et leur substitue des noms donnés par les premiers. Les Iroquois n'étaient connus en Canada que sous le nom des Agniers, des Gogoens, des Oneiouts, des Tsonnontouans et des Onnon-tagués.

— P. 133.—La mission du Sault Sainte-Marie n'a pas été fondée par les P. P. Dablon et Marquette, mais par le P. Allouez.

— P. 144.—Les sauvages de Sillery n'ont pas été appelés à former le village de Lorette. Lorette renfermait des Hurons, et Sillery des Algonquins. Le P. Chaumonot n'a jamais été missionnaire des premiers.

— P. 154.—*Rivière des Moines*. Avec un peu plus de recherche ou de connaissance locale, l'auteur aurait encore évité d'être ici servile copiste. Il aurait corrigé cette erreur très-commune chez les modernes, et nommé cette rivière, *rivière des Moins*, comme l'appelaient les traiteurs canadiens. Ils entendent par *moins* les pelleteries moins précieuses, par opposition à celles du castor et autres qu'ils appelaient des *plus*.

— P. 159.—L'érudition étalée dans cette page, sur les derniers moments du P. Marquette, est en défaut. L'auteur n'a pas lu le manuscrit dont il parle, ou il n'a pas su en faire l'analyse. Voir la publication qui vient d'en être faite à New-York, par John G. Shea.

— P. 223.—Les Hurons n'ont jamais formé de village au Sault Sainte-Marie.

Vol. II.—P. 201.—“ Mais depuis lors (1833) jusqu'au moment où j'écrivais ces lignes en Canada, M. Signay n'avait pas daigné encore honorer une seule fois cette église (Saint-Patrice) de sa présence..... ”

Et cependant le 15 octobre 1837, Mgr. Signay y a donné la consécration épiscopale à Mgr. B. D. McDonald, et cela pour faire plaisir aux Irlandais catholiques de Québec. Il y a aussi donné la confirmation à plusieurs reprises.

P. 245.—Installés à Saint-Hilaire le 8 décembre 1841, les Pères Oblats commencèrent leur première mission le 12. Pendant quelques années, la maison de Longueuil envoya deux pères pour visiter les catholiques dispersés dans les Townships de l'Est. La définition des Townships, telle que donnée par l'historien, est un peu large ; tous les townships ne sont pas des terres à défricher. Ce mot, en anglais, représente une division territoriale.

— P. 245.—Bytown n'est pas au confluent de la Gatineau et de l'Ottawa. Cette ville est sur la rive droite de l'Ottawa, la Gatineau sur la rive gauche, à une demi-lieue au dessous.

— P. 270.—Les Oblats envoyés au Saguenay fixèrent leur résidence, non au lac Saint-Jean, mais à la Grande Baie, qui en est éloignée de 45 milles. Lorsqu'eut lieu l'incendie de la Grande Baie, le P. Guigues, alors résidant à Longueuil et non à Bytown, n'était pas au Saguenay. Ce fut le P. Honorat qui vint à Québec chercher des secours pour les incendiés. Que penser d'un historien qui ne peut pas même rendre un compte fidèle de ce qu'il prétend avoir vu se passer sous ses yeux ?

P. 275.—Les Jésuites, revenus en Canada, n'ont jamais occupé l'église des Récollets, à Montréal.

P. 279.—Malgré l'assertion de l'auteur, il y a plus de 180 ans que les sauvages n'habitent plus la Prairie.

P. 281.—Aucune tribu huronne ne reste dans l'Archipel des Iles Manitoulines ; ce qui paraîtra plus suprenant aux lecteurs de l'*Histoire du Canada*, c'est que les Hurons n'y ont jamais fait leur séjour.



BIBLIOTHÈQUE
SANT-ALPHONSE